

1/Économies d'énergie et énergies renouvelables

Quelques éléments de contexte

La question de la transition énergétique est au cœur des débats au moment de l'élaboration de l'Agenda 21. Les enjeux identifiés sur cette transition au niveaux national sont triples :

- Écologiques : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et maîtriser l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires
- Économiques : réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer de l'emploi
- Social : maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique.

Face à ces contraintes, la France doit aujourd'hui réduire ses importations d'énergies fossiles et respecter ses engagements européens.

Elle est tenue par trois objectifs d'ici à 2020 :

- Réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre
- Réaliser 20 % d'économies d'énergie et porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation d'énergie
- Ramener la part du nucléaire de 75 % à 50 % d'ici à 2025.

Ces objectifs ne pourront être tenus que s'ils sont déclinés à l'échelle locale.

Sur la commune de Caudan, des diagnostics de performance énergétique ont été réalisés sur des bâtiments publics (Salle des fêtes ;centre de vacances et loisirs ;dojo/tennis de table ;médiathèque ;maison de l'enfance) et des précisions ont été apportées lors de l'étude de faisabilité du raccordement d'une chaudière biomasse pour la piscine et d'autres bâtiments adjacents (cf étude Ethis de mai 2010). Nous disposons ainsi de chiffres assez précis sur la piscine, les écoles Debussy et Jules Verne, le CLSH ou encore le Dojo et la salle de Tennis.

Par ailleurs la commune suit les consommations d'électricité des bâtiments suivants : cantine, médiathèque, stade, gymnase, piscine, centre d'hébergement, CCAS.

Les consommations de gaz sont quant à elles relevées pour : la médiathèque, la piscine, la cantine, le centre d'hébergement, la serre, les écoles Debussy et Jules Verne, stade, le dojo, l'espace Rostand, le service jeunesse, la tribune du stade de foot, le gymnase, la Maison de l'enfance (cf ci-dessous).

Depuis 2011 le suivi de la consommation de granulé de bois est assuré afin de voir les évolutions de consommation.

S'agissant des énergies renouvelables, elles sont peu présentes en dehors de la chaufferie bois des ateliers municipaux et de quelques réalisations de particuliers.

Notons enfin que Lorient agglomération a mis en œuvre depuis 2 ans un Plan Climat énergie qui apporte de nombreuses données sur la question (cf ci-après).

Quelques chiffres

- Consommation totale sur l'agglomération : 4080 gWh/an
- Production : 99 gWh (2,5% de la consommation d'énergie finale dont 95 assurée par le bois).
- Le coût total énergétique à l'échelle de l'agglomération est de 400 millions d'euros/an.

Consommation d'énergie et émission de GES	Energie primaire (kWh _{EP} /m ² .an)	Classement (A économe à G énergivore)	GES kgCO ₂ /m ² .an	Classement A faible émission à G forte émission	Coût annuel énergie en €
Centre de loisirs	100	A	23	B	6887
Dojo tennis de table	103	C	24	C	2550
Maison de l'enfance	19	A	12	A	1961
Médiathèque	133	C	31	D	9959
Salle des fêtes	227	D	7	B	10006

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération

Aloen : agence locale de l'énergie de Lorient agglomération

Bienla : boucle innovante sur l'énergie de Lorient agglomération (pilotée par Lorient Agglo e Aloen)

Région (Pacte électrique breton).

Ce que révèle le diagnostic sensible :

Ce thème a été considéré comme prioritaire par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Préoccupation des élus (ex chaufferie bois services techniques)•Politique d'investissement sur les bâtiments publics•Prise en compte du coût de l'énergie•Renouvellement des véhicules moins polluants•Rénovation et optimisation de l'éclairage public•DPE sur certains bâtiments communaux•Revue régulière pour permettre une bonne communication avec les Caudanais•Diagnostic de l'UBS dans les entreprises de Kerpont•Déchèterie locale pour récupérer les déchets plus facilement	<ul style="list-style-type: none">•Des équipements publics anciens consommateurs•Coût des installations•Absence de DPE dans certains bâtiments communaux, dans les bâtiments commerciaux et chez les particuliers•Absence de véhicules communaux non polluants•Pas de détecteurs de présence dans les lieux publics pour l'éclairage•Peu d'entreprises engagées•Pas suffisamment de connaissance, manque d'information dans ce domaine•Dépendance de Lorient Agglomération pour avoir des financements pour faire des actions pour la communeDifficilement quantifiable pour le citoyen
<ul style="list-style-type: none">•Installations Photovoltaïques (18 sur 19 producteurs d'EnR)•Toits plats (ZA kerpont)•Chaudière à granulés services techniques•Gains d'argent liés à l'utilisation d'énergie renouvelable•Présence de l'usine de traitement pour permettre de produire de l'énergie grâce aux déchets	<ul style="list-style-type: none">•Peu de réalisations publiques•Impossibilité panneaux PV sur terrains en friche (loi littoral)•Urbanisation interdisant les éoliennes (nombreux villages, contraintes militaires/cf impacts paysagers)•Manque de panneaux solaires•Pas d'EnR sur Kerpont, manque de lisibilité économique pour les entreprises•Pas de programme de développement des EnR

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La lutte contre le changement climatique est évoquée comme préoccupation par 52% des personnes. Le développement des énergies renouvelables est un point faible de la commune pour 64% des participants. 55% des participants pensent que la recherche d'économies d'énergie (gestion du chauffage, éclairage) est un point à améliorer.

Les économies d'énergie sont considérées comme un thème à approfondir.

L'étalement urbain doit être limité et aller de pair avec une mise en place d'une politique énergétique variée et adaptées aux ressources de la commune (bois, méthanisation, solaire, éolien, aérothermie...). Est aussi proposée la mise en place d'une politique dynamique pour rechercher à réaliser des économies d'énergie sur les équipements communaux.

Dans les commentaires libres, la visite d'autres villes sur ce thème est proposé. Un autre commentaire propose que les collectivités soient à l'initiative des économies de chauffage et aussi dans la production des énergies renouvelables. Cela demande certainement un investissement conséquent surtout pour les rénovations des bâtiments anciens, mais il faut voir à long terme. On anticipe pour les futures années et c'est le public qui peut promouvoir cette action afin d'inciter le domaine privé.

On revient ici aux questions de l'exemplarité.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient agglo

Sur le territoire de l'agglomération, le bâtiment représente la moitié des consommations d'énergie et des émissions de GES d'origine énergétique du territoire, 2/3 provenant de l'habitat, 1/3 du tertiaire.

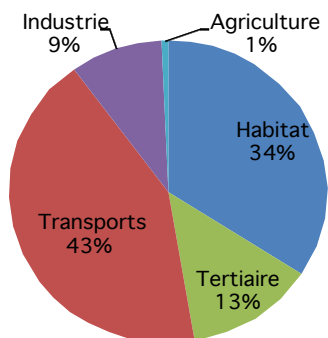
Le chauffage représente 77% des consommations d'énergie dans l'habitat et 58% dans le tertiaire. A noter que le quart des logements est équipé de chauffage électrique et que le niveau moyen de consommation est de 205 kWh/m².an, similaire au niveau national, malgré un parc relativement récent mais fortement individualisé. Les émissions par logement sont importantes, du fait, en particulier, de l'usage du fioul.

Le transport représente 33% des consommations d'énergie et 43% des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'origine énergétique. La quasi-totalité des énergies utilisées dans ce secteur sont des produits pétroliers avec 71% pour le carburant diesel. Les véhicules particuliers sont responsables de 65% des émissions des GES et le transport de marchandises de 30%.

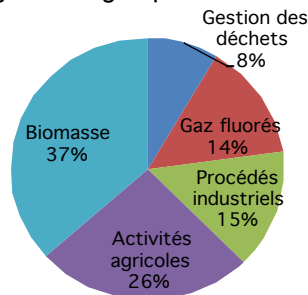
L'industrie affiche une part dans les consommations d'énergie particulièrement faible (14%) par rapport au niveau national (25%) mais reste très proche de la moyenne bretonne. Les GES émis sont pour moitié liés aux procédés et pour moitié aux consommations d'énergie.

Enfin, l'agriculture représente une faible part du bilan des consommations d'énergie, avec à peine 1% des consommations totales d'énergie. 26% des émissions globales de gaz à effet de serre et sont d'origine non énergétique.

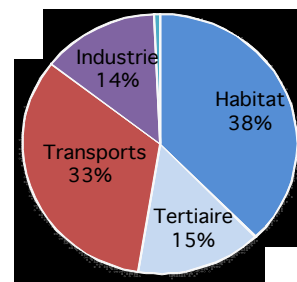
Consommations d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique



Emissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique



Au-delà du Plan climat territorial, Lorient agglomération et Aoen pilotent une démarche de transition énergétique autour de la boucle énergétique du Pays de Lorient : BIENLA.

L'originalité de ce projet réside dans la volonté de mettre en réseau tous les acteurs du domaine de l'énergie en favorisant la diffusion d'expériences par l'organisation de manifestations locales en collaboration avec l'université, les milieux associatifs et institutionnels, mais aussi les industriels, les organisations professionnelles, etc.

L'objectif du projet consiste à mettre en œuvre des actions et à développer des projets opérationnels ; faire émerger des filières économiques dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, de la rénovation des bâtiments, des énergies renouvelables, des réseaux communicants, et sensibiliser très largement tous les publics aux questions énergétiques, afin d'engager la transition énergétique du territoire à l'horizon 2030. Le projet se déroule sur 3 ans en 2 phases : une phase pré-opérationnelle (1 an) et une phase de mise en œuvre (2 ans).

La boucle a été lancée officiellement le 5 avril dernier par la tenue du premier comité de pilotage. Les premiers ateliers se sont déroulés le 12 avril 2013. Ils ont permis de fédérer une centaine de personnes de divers horizons professionnels mais partageant la même ambition : la transition énergétique sur l'agglomération de Lorient.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 5 : Energies renouvelables et éco-construction

- Soutien aux filières liées aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux

Chantier 6 : Technologies de l'information et de la communication

- Application pour suivre et évaluer l'empreinte écologique du territoire

Chantier 11 : Prévenir les risques, limiter les nuisances et anticiper

- Adaptation aux effets du changement climatique

Chantier 12 : Offre de logements adaptés à tous les publics

- Lutte contre la précarité énergétique

Chantier 17 : Exemplarité de la collectivité

- Utilisation des énergies renouvelables

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Economies d'énergie	Energies renouvelables
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes lors des rénovations des équipements publics (isolation, lampes BC...) • Faire des DPE et planifier des actions • Améliorer l'isolation des bâtiments publics • Mettre des détecteurs lors de la réhabilitation des bâtiments communaux. • Remplacement des néons classiques par des LED • Envisager un éclairage public solaire ? • Economiser sur la facture EDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au mouvement général en donnant l'exemple • Intégration des ENR dans les nouveaux projets • Adapter des panneaux sur différentes structures • Echanges avec les services de l'Etat sur terrains sans intérêt agricole. • Utilisation des toits des équipements communaux (panneaux solaires). Ex salle des fêtes • Utilisation des toits d'entreprises de Kerpont

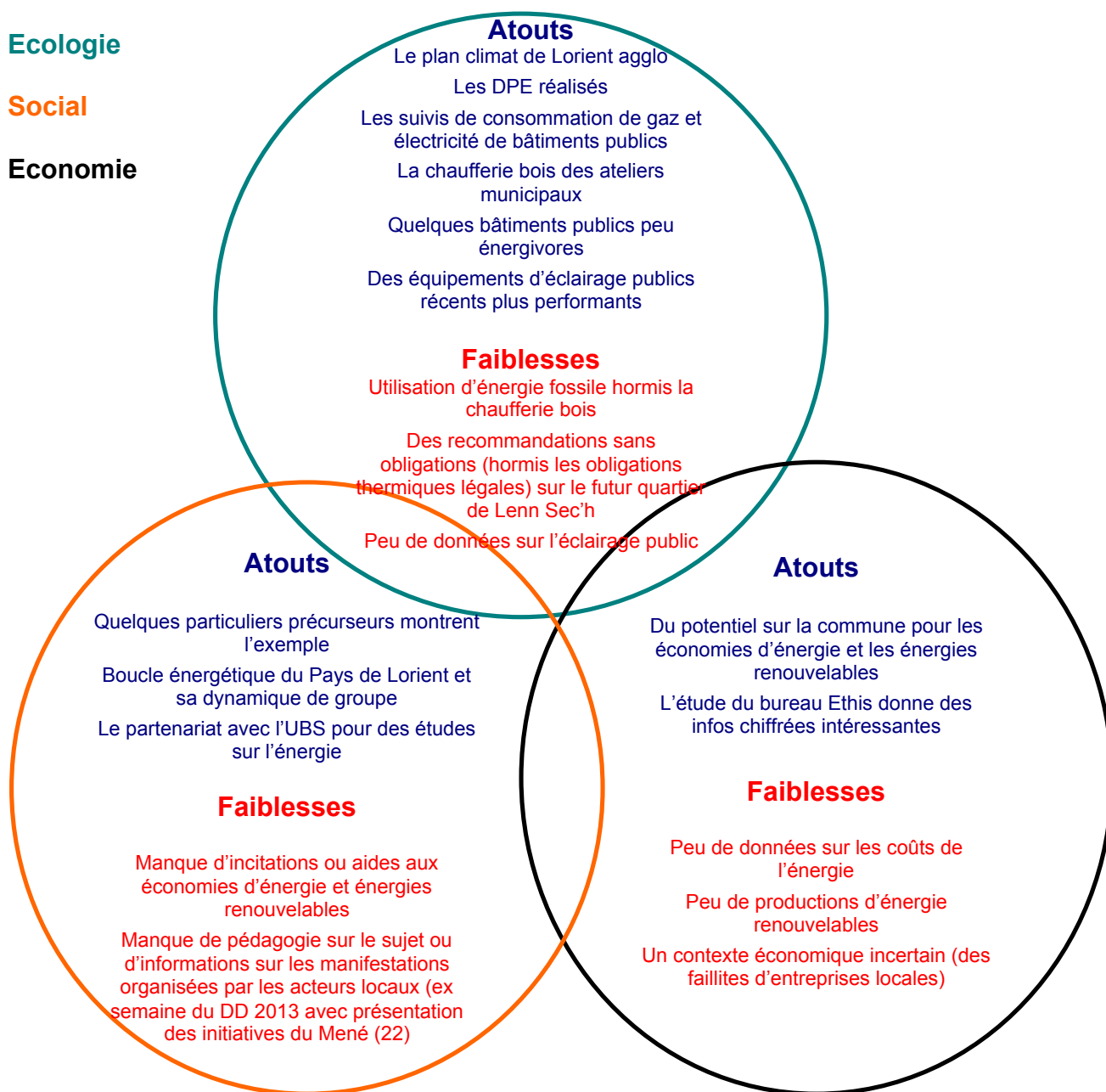
- Des familles test pour promouvoir les économies énergies
- Sensibiliser les administrés.
- Mettre à disposition des véhicules électriques pour les services techniques, vélos ou scooters électriques

Synthèse atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



Quelques éléments de contexte

La Bretagne est une région attractive et pourrait voir sa population augmenter de 600 000 habitants d'ici 2040 (Insee/Octant n° 108). L'enjeu d'urbanisation y est donc prioritaire car il est important d'accueillir de nouveaux résidents sans consommer trop d'espaces, notamment agricoles.

La Bretagne a doublé ses surfaces artificialisées en 20 ans. Entre 1992 et 2002, 32 000 hectares de terres arables ont disparu : +25% d'artificialisation sur la période de 1992 à 2002, contre +16% en France (source conseil régional de Bretagne).

L'enjeu d'urbanisation est donc un enjeu majeur dans notre Région.

Caudan révisé en 2013 son document d'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui réglemente les possibilités de construire sur l'ensemble de la Ville. Il a été approuvé en 2006 et modifié à 2 reprises en 2009 et 2012.

Cette révision intervient au moment du lancement de l'Agenda 21. Cette concomitance est intéressante pour aborder les grands enjeux de l'urbanisme avec les habitants et envisager Caudan dans 20 ans.

Le PLU révisé met en avant 4 grands enjeux pour la commune :

- Enjeux urbains : Maîtrise de l'urbanisation et des équilibres de la commune en accompagnant le développement du centre-ville
- Enjeux environnementaux et paysagers : identité forte et cadre de vie à préserver
- Enjeux de déplacements : rattaché aux enjeux urbains en abordant plus spécifiquement les questions liées à la mobilité
- Enjeux économiques et commerciaux : économie dynamique à préserver et à requalifier

Le dossier de PLU comporte les pièces suivantes :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le rapport de présentation
- les documents graphiques (plan de zonage, plan de servitudes, plans de masse)
- le règlement
- les annexes

Le PADD a pour vocation d'exposer clairement les objectifs de la municipalité en termes d'urbanisme. Lesquels objectifs sont traduits dans les autres documents s'imposant à toute personne désireuse de construire ou d'aménager.

Les objectifs fixés par le PADD sont les suivants :

- augmenter l'offre en logements tout en veillant au rééquilibrage du parc
- diversifier la typologie des logements
- construire des logements pour tous y compris les jeunes ménages
- accélérer le renouvellement urbain et la densification
- poursuivre la modération de la consommation d'espace et la lutte contre l'étalement urbain
- maintenir et développer l'activité agricole comme éléments fédérateur du territoire
- atteindre 1100 habitants supplémentaires sur la durée de vie du PLU
- renforcer l'emploi en favorisant des implantations nouvelles, en maîtrisant les mutations en cours
- préserver la diversité et le dynamisme commercial

Ces enjeux et objectifs se traduisent concrètement dans le futur quartier de Lenn Sec'h, qui va structurer les aménagements de la commune pour les 15 ans à venir.

Au-delà de ce quartier, ils s'inscrivent bien dans la démarche d'Agenda 21.

Rappelons que la commune, même si elle ne dispose pas de façade maritime, est soumise à la loi Littoral du fait de la traversée du Scorff sur une partie de son territoire.

La présence du Scorff structure également une partie du paysage de Caudan. Celle-ci est verdoyante et offre de nombreux espaces verts. La relative faible densité urbaine en termes de paysage sur la commune a renforcé cet aspect « vert » car de nombreux espaces inter-quartiers ont été aménagés en espaces verts.

Le rapport du PLU détaille de manière précise les évolutions liées à l'aménagement et à l'urbanisation de la commune au fur et à mesure de sa progression démographique et sociologique.

La qualité de vie liée au paysage est d'ailleurs souvent mentionnée dans le diagnostic sensible (cf ci-après).

L'identité paysagère de la commune est aussi marquée par son caractère rural et agricole et les membres du comité de pilotage souhaitent que cette spécificité soit conservée.

S'agissant du patrimoine, le rapport de présentation du PDU propose une cartographie détaillée des différents éléments patrimoniaux et architecturaux de la commune (chapelles, fontaine, calvaire...).

A ce titre, La commune dispose de nombreux sites inscrits : maison à Kerdronquis, ferme à kermalin, ferme à Laïmat, ferme à Kerbeban, fontaine de Kerbley, fontaine de Trescoët, borne de Saint Severin, calvaire rue de la Libération, croix de chemin à Mané-Guillo, Menhir de la reddition, quatre fours à pain, chapelle du Trecoët, chapelle Notre dame de la vérité.

Quelques chiffres

Caudan est passée de 2686 habitants en 1968 à 6948 à 2009

Entre 1999 et 2009, 59 hectares ont changé d'usage, dont 29 hectares de terres agricoles

Le ScoT du Pays de Lorient prévoit une densité de 35 logements à l'hectare.

Le quartier de Lenn Sec'h fera à terme 47 ha et comprendra environ 2900 personnes. Il accueillera 950 logements composés de 70% de logements collectifs et intermédiaires et de 30% de logements individuels. L'espace sera réparti en 55% d'espaces urbanisés et 45% d'espaces verts.

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération

Audélor : agence d'urbanisme et de développement économique du pays de Lorient

Région Bretagne (fonds Éco-faur)

Ce que révèle le diagnostic sensible

La question de l'urbanisation a été considérée comme largement prioritaire par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Urbanisation maîtrisée•Respect de l'équilibre entre développement économique et préservation des milieux naturels•Réflexion de qualité sur la nouvelle ZAC•Projets intégrés à l'environnement (Lenn Zec'h avec 45% de zone verte)•Nouvelles formes urbaines•Volonté de mélanger habitats individuels et collectifs au milieu d'espaces naturels aménagés .•Proximité de Kerpont avec des espaces d'habitat •Cadre de vie agréable (périurbain et campagne)•Densification, économie d'espace•Campagne rapidement accessible par tous les Caudanais•Effort important au niveau de la voirie •Paysage varié, rural boisé et vallonné. Ambiance rurale•De nombreux espaces boisés•Caractère de cité verte•De nombreux espaces verts•Implantation de haies•Ville fleurie (3 fleurs)•Enfouissement des lignes•Démarche Qualiparc sur ZA•Entretien fontaine, cours d'eau•Logement, 4 étage maxi•Mise en valeur des routes communales par un entretien régulier•Logement individuels nombreux •Recensement dans PLU 2006Présence de patrimoine : 2 chapelles, église moderne, fours à pain, talus, vieilles longères...qui font l'identité de Caudan	<ul style="list-style-type: none">•De nouvelles consommations d'espaces naturels ou agricoles dans le nouveau PLU•Structures anciennes difficiles à réhabiliter•Beaucoup de quartiers, ZA et industrielles ne répondent pas à la notion de développement durable•Aménagement de la voirie de Pont Youan à prévoir (rue du Maréchal Leclerc, rue Le Déaut, ...)•Aucun souci esthétique des ZA (imbriquées dans des zones habitées, ne prenant en compte que le réalisme économique (Pas de lieux qui favorisent la rencontre des gens (riverains)•Manque un chemin de randonnée le long du Scorff•Commune relativement neuve par la reconstruction due à la guerre •Dégâts de la guerre et du remembrement•Constructions disparates dans les hameaux (non respect identité : ex bois/alu/granit)•Peu d'aides pour les entreprises•Partie ancienne du centre-ville nécessitant une étude de rénovation urbaine•Entretien des chemins d'exploitations•Pas d'inscription du patrimoine (des détournements possibles)•Nombreuses lignes électriques•Route de Plouay trop rapide et présence de beaucoup de panneaux publicitaires (au moins 30 sur le dernier kilomètre) : aspect visuel agressif •Des véhicules en démonstration sur l'espace public

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés.

Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La qualité des espaces verts est saluée par 91% des personnes.

Les commentaires libres font apparaître une qualité des espaces verts publics mais qui se concentreraient au centre de la commune. Une réserve est émise sur le nettoyage des fossés en campagne « jamais faits ».

La réduction de l'espace et de l'étalement urbain es considéré quasiment à part égale comme à la fois un point fort et un point faible de la commune. Cet aspect est évoqué comme thème à prendre en compte mais plus sur le volet des économies d'énergie (fiche 1).

Notons qu'aucun commentaire, positif ou négatif, n'est émis à l'égard du quartier de Lenn sec'h. Celui-ci illustre finalement bien les avis émis dans la mesure où il consomme de l'espace mais avec une densité plus forte de logements à l'ha.

Un commentaire indique qu'il ne faut pas se contenter de soigner l'image du centre bourg, car la commune est vaste ! Et songer aussi à embellir les zones d'activité où se trouvent quelques hameaux d'habitations.

Un autre considère que les terres agricoles sont grignotées par l'urbanisme et propose comme objectifs la préservation des terres agricoles et du milieu naturel et le soutien aux agriculteurs pour valoriser localement la production agricole.

Respectivement 67% et 45% des personnes mettent en point à approfondir la préservation des milieux naturels et la limitation de la consommation d'espace.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient agglo

Le Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Lorient (ScoT) a été approuvé en 2006, le Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2011 et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) en 2011.

Le ScoT constitue un cadre de référence fondamental, et affirme les valeurs du territoire à travers 5 principes d'aménagement :

- promouvoir l'économie de nos ressources : une préoccupation majeure et transversale
- fonder le développement sur l'eau et la mer
- promouvoir notre identité et une image de qualité
- dynamiser nos potentiels économiques
- favoriser une organisation urbaine fondée sur la proximité.

Dans les initiatives locales relatives à la maîtrise de l'étalement urbain, la promotion de l'aménagement durable et la mixité sociale, 2 initiatives caudanaises sont mentionnées :

- ZAC du centre-bourg à Caudan : cahier des charges Haute Qualité Environnementale,
- Les cheminements piétons/vélos reliant Lanester,...

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 7 : Maîtrise de l'étalement urbain et aménagement durable

- Maîtrise de la consommation d'espace
- Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

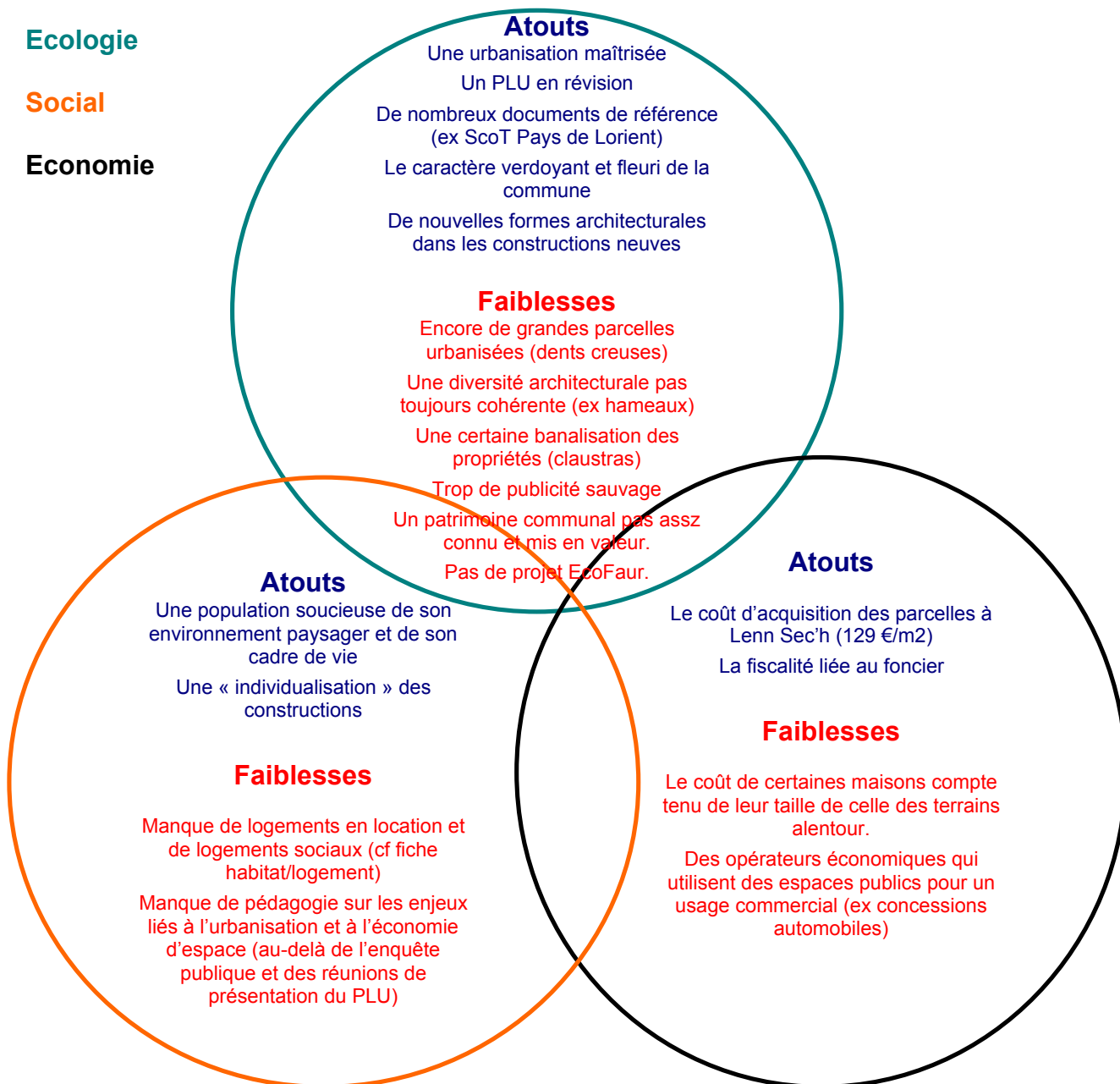
Aménagements, urbanisme	Paysage, patrimoine
<ul style="list-style-type: none">• Nouveau PLU en réflexion• OAP sur certaines structures centre ville• Audit sur le territoire et engager des travaux secteurs par secteur pour améliorer les aménagements urbains.• Ralentir la circulation en réduisant la voie et mise en place de plantations• Donner une nouvelle identité éco-quartier à Caudan• Requalifier des anciens quartiers• Connecter habitat et zones d'activités• Mettre en place des jardins collectifs	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'identité communale• Encourager à la qualité du paysage• Poursuite de l'enfouissement des lignes• Ambiance rurale à préserver (qualité cadre de vie)• Protection réglementaire du petit patrimoine (Loi paysage)• Mettre en valeur les patrimoines et créer des fiches et une signalétique• Création de jardins collectifs ou potagers collectifs

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



3/Mobilité et déplacements

Quelques éléments de contexte

La mobilité est un thème transversal abordé dans les questions d'aménagements, de gestion de l'énergie ou encore de l'accessibilité aux services.

Au niveau national, la remise du rapport Mobilité 21 "pour un schéma national de mobilité durable" en juin 2013 fixe des orientations dont l'objectif est d'inscrire la mobilité et les déplacements dans une démarche de développement durable (Ministère du développement durable).

Ce rapport propose une vingtaine de recommandations autour de 4 axes principaux :

- Axe 1 : garantir la qualité d'usage des infrastructures de transport
- Axe 2 : rehausser la qualité de service du système de transport
- Axe 3 : améliorer la performance d'ensemble du système ferroviaire
- Axe 4 : rénover les mécanismes de financement et de gouvernance du système de transport.

Au niveau local la question de la mobilité et du déplacement s'est traduite par la mise en œuvre de l'adoption du Plan de déplacement urbain (PDU) de Lorient agglomération dont l'objectif est de réduire la part de la voiture dans les déplacements en développant les transports en commun, le vélo et la marche à pied. Il se décline en 101 actions réparties en 4 défis :

- Défi territorial : organisons notre territoire pour que chacun puisse se déplacer de manière durable
- Défi social : assurons le droit à la mobilité pour tous et selon ses besoins
- Défi environnemental : améliorons la qualité de notre environnement grâce à des déplacements plus propres.
- Défi comportemental : changeons nos habitudes.

A Caudan, le quartier de Lenn Sec'h prévoit un réseau viaire hiérarchisé privilégiant la cohabitation piétons/voitures/transports en commun.

Notons que la rue du Muguet est en zone 30 et que la commune dispose de nombreuses aires de stationnements. Malgré cela, on note régulièrement la présence de véhicules sur les trottoirs et parfois sur les itinéraires cyclables. A ce sujet la commune a aménagé des itinéraires piétons/vélos en site propre dans le bourg (rue des écoles, rue de l'étang...) extrêmement sécurisants, ainsi qu'un itinéraire piéton-vélo entre Caudan et Lanester.

Bien que peu fréquentés pour l'instant, ces itinéraires ont fait l'objet d'une réelle prise en compte du déplacement vélo-piéton et leur réalisation est particulièrement soignée.

Plusieurs lignes de bus desservent la commune. L'un des enjeux sera de détourner une partie des personnes vers le transport en commun, celui-ci n'étant pas destiné qu'aux seuls scolaires.

Quelques chiffres

40% des déplacements en voiture concernent des trajets de moins de 2 kms

64% de ces déplacements se font en voiture individuelle

La CTRL (compagnie de transport de bus) gère 32 lignes sur l'agglomération. Elle emploie 280 personnes dont 200 conducteurs. La CTRL est une filiale du groupe Keolis.

700 000 déplacements sont réalisés chaque jour sur le territoire de l'agglomération et du Pays de Lorient (enquête ménage)

285 000 internes au « cœur urbain »,

246 000 sur le reste du territoire,

100 000 entre le « cœur urbain » et le reste du territoire,

31 000 entre Lorient-agglomération et le Pays de Lorient

36 000 déplacements entre le Pays de Lorient et l'extérieur.

La commune de Caudan est desservie par les lignes 30 et 31. Les lignes 33, 40 et 42 circulent aussi sur le territoire de la commune. Certains hameaux bénéficient des transports spéciaux en période scolaire (7 lignes desservant les écoles et le collège de la commune, ainsi que le collège Henri Wallon et le lycée Jean Macé de Lanester).

La commune est entourée d'axes routiers importants : la RN 165 devenue A82 avec 75 000 véhicules/jour ; la RD 769 à grande circulation reliant Lorient à Roscoff ; la RD 769 B qui relie Hennebont à Plouay ; la RD 26 qui relie Hennebont à Quimperlé et la RD 727 qui relie Hennebont à Lanester.

Les bus de la CTRL transportent 60 000 passagers/jour

700 000 passagers empruntent chaque année les batobus transrade (dont le dernier modèle, électrique, est à zéro émission de carbone).

Le Morbihan compte 3770 trajets réguliers en covoiturage

La commune comporte une aire de covoiturage à Lann Sevelin

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération
CTRL (transports en commun)
Kéolis (compagnie des bus)

Ce que révèle le diagnostic sensible

Le thème des déplacements et de la mobilité sont considérés comme largement prioritaires par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Lignes bus CTRL•Parkings et espaces de stationnement en nombre suffisants•2 parkings relais pour le covoiturage•Zones 30 dans les points sensibles•Piste mixte piéton-vélo Caudan/Lanester•Nombreux passages piétons dans le bourg. •Aménagement de voie verte•Présence d'entreprises favorisant la brièveté des déplacements en durée et en distance•L'ex « Pédi bus »	<ul style="list-style-type: none">•CTRL : pas de lignes transverses/ Interconnexion avec les villes périphériques•Secteurs d'habitat important non desservis•Desserte des zones d'activités•Lignes de bus avec trop de détours (pas toujours pratique de prendre le bus)•Sous-utilisation des bus•Transports scolaires non satisfaisants•Absence de voie mixte dans le prolongement de l'ex CD 18 à Lanester pour une bonne liaison avec Lorient•Co-voiturage pas assez utilisé•Trop de déplacements en voiture•Trop de voitures sur les trottoirs ou pistes cyclables (rq Nature & Culture)•Manque des noms de rues dans certains lieux-dits (difficulté d'accès et de localisation pour véhicules de secours)

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

L'éco mobilité et les déplacements doux (piéton, vélo, covoiturage...) sont considérés comme un point fort par 61% des personnes, comme le service de transport en commun (idem). Ces avis positifs sont un peu en contradiction au regard de l'utilisation de ces transports, notamment le bus.

Les déplacements doux et les conditions de l'éco-mobilité sont un thème à approfondir pour 42% des personnes.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient agglo

Au-delà du PDU évoqué dans le contexte, la commune intègre la question du déplacement via le SCoT et via le schéma de liaison cyclable.

Les transports et déplacements sont évoqués dans l'Agenda 21 et le plan climat territorial :

Le transport représente 33% des consommations d'énergie et 43% des émissions des GES d'origine énergétique. La quasi-totalité des énergies utilisées dans ce secteur sont d'origines pétrolières (71% de diesel). Les véhicules particuliers sont responsables de 65% des émissions des GES et le transport de marchandises de 30%.

L'objectif de l'Agenda 21 est de promouvoir toutes les alternatives à la voiture individuelle afin d'en réduire la part d'utilisation dans les déplacements, en passant progressivement de 2 sur 3 à 1 sur 2.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 10 : Proposer une offre de transport alternative et multimodale

- Dynamisation des transports collectifs
- Promotion des modes de déplacements doux
- Réduction de la part modale des déplacements en voiture

Chantier 17 : Exemplarité de la collectivité

- Réduction de l'impact des déplacements domicile-travail

Chantier 18 : Empreinte carbone des acteurs économiques

- Réduction de l'impact du transport des marchandises

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Transports et déplacements

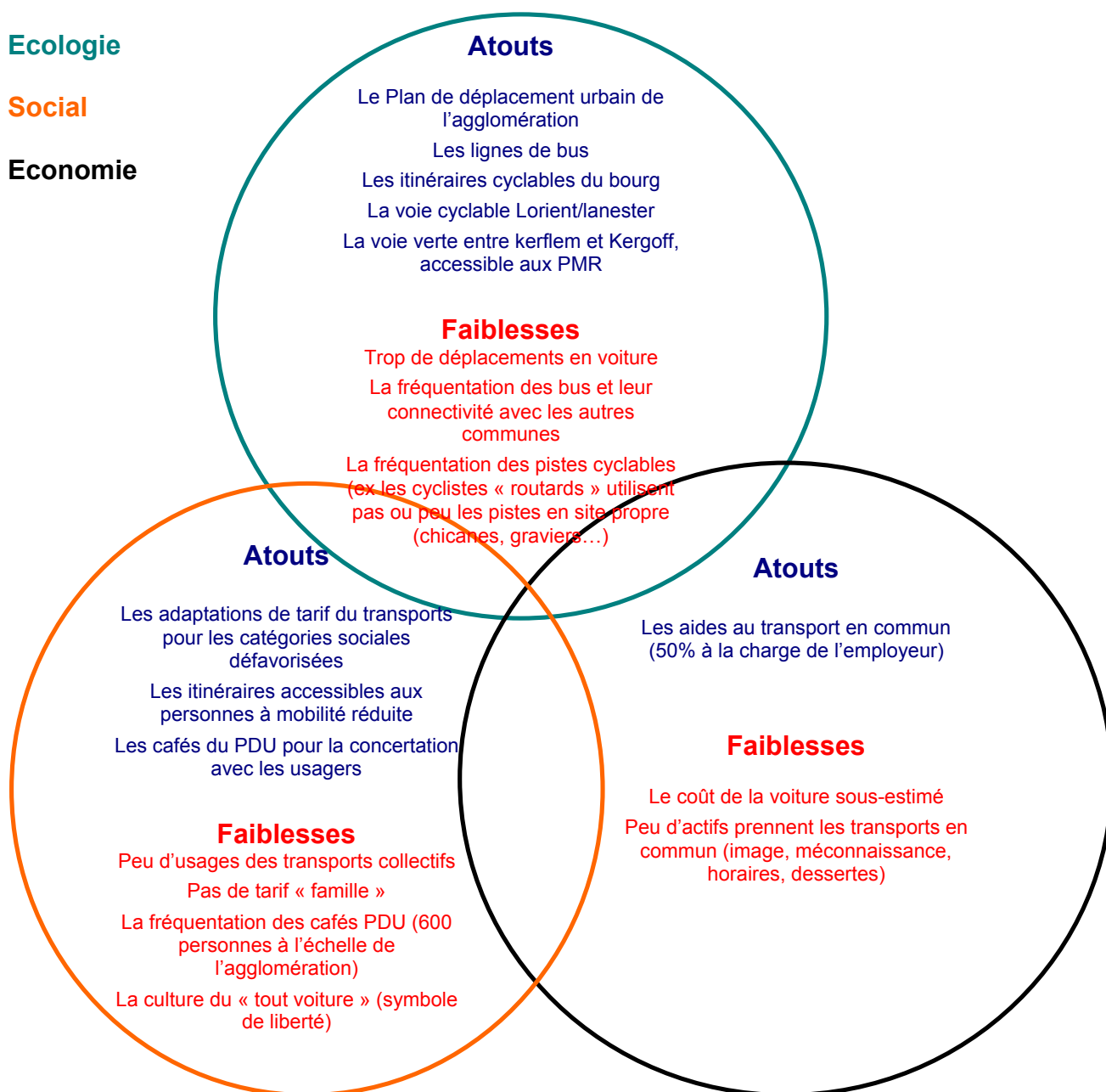
- Se référer au PDU
- Sensibiliser le grand public aux modes de déplacements alternatifs à la voiture pour changer les habitudes et réduire le trafic.
- Améliorer les lignes de bus pour desservir le plus grand nombre
- Rendre les transports publics (bus) plus fréquents (financés par la taxe transport 1.80% sur les salaires)
- Créer de nouvelles pistes vélo-piétons en site propre (ex vers la Montagne du Salut, ZA avec de réels services aux salariés)
- Plan vélo avec utilisation des parties délaissées sur les parcelles des ZA
- Améliorer la sécurité des piétons-vélos
- Liaison verte Kerfléau/Kergoff
- Développer encore plus les pistes cyclables
- Poursuite des aménagement piétons et cyclistes
- Création de circuits piétonnier avec fléchage
- Aire de co-voiturage à aménager aux abords de la route Lorient-Roscoff
- Donner des noms à certaines rues

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



4/Milieus naturels et biodiversité

Quelques éléments de contexte

L'enjeu de la biodiversité est l'un des fondements de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

De multiples pressions pèsent cependant sur elle dont les cinq principales sont la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats naturels ; l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ; la pollution de l'environnement ; la surexploitation des espèces et le changement climatique. Ces pressions qui menacent l'équilibre global du système ont pour conséquence un rythme d'extinction des espèces (1.8 million connues en 2010) de 100 à 1000 fois supérieur au rythme de disparition normal ! (Ministère du développement durable).

Pour répondre à ces défis, la politique nationale s'articule autour de 4 grands axes :

- la protection des espaces et des milieux
- la protection des espèces : (valorisation et de restauration de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction)
- la diffusion des enjeux de la biodiversité dans toutes les sphères de la vie économique, culturelle et sociale française (stratégie nationale pour la biodiversité)
- une présence sur la scène internationale avec la ratification de différentes conventions visant à protéger les espèces migratrices.

Au niveau régional, le Grenelle 2 se traduira par la mise en œuvre d'un Schéma régional de cohérence écologique.

A l'échelle de l'agglomération en général et à celle de Caudan, de nombreuses réglementations s'appliquent aux milieux naturels et à la biodiversité :

La trame verte et bleue du ScoT : c'est un outil d'aménagement destiné à créer des continuités (corridors) écologiques entre les espaces naturels. Cette disposition influe fortement sur le PLU.

Pour Caudan, les continuités naturelles concernent :

- Les grands ensembles naturels (bassin versant de Toul Douar, estuaire du Scorff, bois humides, plans d'eau et étangs, liaison verte du Parc de Kergoff)
- Les vallées : Scorff, Plessis, vallée boisée avec châteaux et parcs clos, Blavet...
- Les espaces boisés : Scorff, Château du diable, bois de Kério.....

Sur ce dernier point le rapport PLU montre que la commune a revu le classement des espaces boisés classés (EBC). Il est notamment proposé de supprimer ou de réduire des protections privés attenants à des habitations pour ne pas alourdir l'aménagement et la gestion des jardins.

Certains EBC ont en revanche été conservés, voire devront être recréés aux abords de futures zones d'activités afin de préserver les zones d'habitat.

Le remembrement de 1967 a supprimé de nombreux talus et haies mais une quinzaine de km de haies et talus ont été reconstitués depuis. Les haies, talus et boisements significatifs ont été inventoriés dans le PLU.

Un autre volet relatif aux milieux naturels concerne les zones humides (les questions liées à la qualité de l'eau, à la distribution et à l'assainissement font l'objet d'une fiche spéciale). Ces zones humides (cf chiffres ci-dessous) ont été inventoriées par des bureaux d'étude et des acteurs locaux.

Le réseau hydrographique de la commune est constitué de 3 bassins versants : Scorff, ruisseau du Plessis, Blavet auxquels s'ajoutent une multitude de « chevelus » qui façonnent le paysage de la commune.

Une spécificité à Caudan : le blockhaus de Kério abrite une espèce protégée de chauve-souris : le grand rhinolophe.

En termes de protection des milieux naturels et de la biodiversité, la commune a signé en 2003 la charte de désherbage, dans le cadre du programme Bretagne eau pure avec le Syndicat du Scorff, visant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Hormis le cimetière et les terrains de foot, ceux-ci ne sont plus utilisés.

Les alternatives au désherbage chimique se multiplient : eau chaude, copeaux de bois dans les espaces verts...

Quelques chiffres

Le taux de boisement est de 16% à Caudan (24% Pays de Lorient) soit 680 ha.

542 ha sont classés en espaces boisés à conserver ou à créer

Le réseau hydrographique représente 4263 ha.

Les zones humides font 362 ha soit 8,5% du territoire

Les différents régimes de protection en vigueur sur la commune : Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ; Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (Znieff) ; Natura 2000 pour le Scorff, la Sarre et la forêt de Pont-Calleck ; Sites inscrits : bassin versant du Scorff, placître et plantations de la chapelle Notre Dame ; Sites d'intérêt : site de Kério. Les autres sites inscrits concernent du patrimoine bâti (cf fiche aménagement urbain et paysage) ; Loi littoral.

Acteurs présents sur le territoire

Lorient agglomération

Audélor

Syndicat du Scorff

Ce que révèle le diagnostic sensible

La préservation des espaces naturels est considérée comme prioritaire par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Intégration de ces éléments dans nouveau PLU•Lorient agglomération doit protéger les eaux superficielles (gestion intégrée de l'eau)•Zones humides et ruisseaux (plans réalisés)•Plan d'eau de Kergoff•Vallée du Scorff, classée Natura 2000•Charte de désherbage	<ul style="list-style-type: none">•Certaines zones sensibles dans propriétés privées•Vallée du Scorff inaccessible, faute de sentier autorisé•Pas de chemins connus et entretenus le long du Scorff. Pas d'entretien régulier sauf par les riverains•Remblaiement sauvages de certaines zones humides•Plan d'eau de Kergoff pas très propre•Pb entretien des espaces publics (trottoirs, cimetière...)•Terres agricoles proches des cours d'eau

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels (zones humides, bois...) est un point fort pour 67% des participants.

Idem pour la protection de la ressource en eau (économie d'eau et réduction des polluants types pesticides/52%). Un point de vigilance est évoqué à propos de la surveillance, le contrôle des entreprises dans les zones industrielles : rejets de polluants dans la nature.

Un commentaire libre informe aussi de la mort rapide de 2 arbres. Ces arbres étant situés sur la même veine d'eau que celle passant par un puits entraîne un soupçon à propos des rejets issus d'une entreprise jugée polluante. 70% des personnes mettent en point à approfondir la préservation des milieux naturels et la limitation de la consommation d'espace.

La préservation des milieux naturels et la limitation de la consommation d'espace sont mises en avant comme thèmes à approfondir dans le futur.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient aggro

L'agenda 21 de Lorient-agglomération propose un chantier de préservation et de valorisation des espaces naturels.

L'agenda 21 de Lorient-agglo met en avant le fait que l'équilibre écologique d'un territoire est nécessaire à la vie de ses habitants. En effet, les services apportés par les milieux et les ressources naturelles sont irremplaçables et d'une importance majeure : services écologiques, fonctions récréatives nécessaires au bien-être des hommes, alimentation, santé, etc. Mais ces éléments sont menacés par les activités humaines. Le littoral, très convoité, fait l'objet d'attentions particulières mais d'autres milieux sont parfois être sacrifiés : vasières comblées pour de l'aménagement, fonds de vallées abandonnés ou remblayés, alors qu'ils jouent un rôle écologique essentiel.

Le périmètre d'intervention sur ces espaces représente à terme 1 736 ha. Il s'agit aujourd'hui de préciser les périmètres d'intervention communautaire et les modes de gestion de ces espaces.

La richesse des milieux aquatiques est également un atout majeur du Pays de Lorient. De par leurs étendues, leurs qualités biologiques et paysagères, ces zones humides assurent des fonctions primordiales, comme par exemple l'amélioration de la qualité de l'eau ou la conservation d'espèces à haute valeur patrimoniale. Ces milieux jouent également un rôle de tampon hydraulique. Ainsi, les usages économiques du territoire dépendent de la présence de l'eau (construction, réparation navale, transport maritime, nautisme...) et de la préservation de sa qualité : l'agriculture, la pêche, la conchyliculture, l'industrie et l'artisanat, l'agroalimentaire...

L'agenda 21 détaille ainsi les missions de Lorient agglomération relatives aux milieux naturels et à la biodiversité :

- Restauration et gestion des fonds de vallées : mise en œuvre des CTMA (Contrat territorial milieux aquatiques) des cours d'eau côtiers, gestion des étangs du Ter et du Verger.
- Espaces naturels d'intérêt communautaire
- Programme de gestion des espaces naturels et agricoles les plus fragiles, en particulier dans les périmètres de préservation (PAEN).
- Diagnostic des fonctionnalités écologiques (biodiversité), économiques et sociales de la trame verte, bleue et bleue-marine
- Valorisation des paysages : charte paysagère.
- Lutte contre les espèces invasives végétales et animales.
- Programme de gestion des zones humides.

- Création d'un observatoire de l'eau : outil de suivi de la qualité de l'eau brute, tableau de bord et SIG (système d'information géographique) commun aux différentes structures.
- Coordination des actions de gestion mises en œuvre par les structures de bassins versants (SAGE/Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des 4 vallées du territoire) et en particulier pour les actions agro environnementales.
- Lutte contre la prolifération des algues vertes : en lien avec l'action précédente et à partir de l'étude réalisée par le CEVA (centre d'étude et de valorisation des algues).

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 6 : Technologies de l'information et de la communication

- Application pour suivre et évaluer l'empreinte écologique du territoire

Chantier 8 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Maillage des trames verte, bleue et bleu marine
- Protection et gestion de la ressource en eau

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

- Organiser un accès réel à la vallée du Scorff
- Protection des cours d'eau et zones humides dans nouveau PLU
- Respect et la préservation des zones boisées et humides
- Plan d'eau à vider et nettoyer
- Prévoir l'aménagement d'une voie verte côté piscine (négocier les accès avec propriétaires)
- Sensibiliser la population au respect des milieux
- Objectif « zéro phyto.
- Contrôler les épandages de fertilisants sur les terres agricoles

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie

Atouts

De nombreuses richesses naturelles liées aux vallées et aux zones humides

Une volonté de limiter l'usage des pesticides

La prise en compte des milieux naturels dans le PLU

Les choix d'aménagements de Lenn Sec'h pour conserver, voire recréer de la biodiversité

Les espaces verts fleuris favorisant les insectes pollinisateurs

Les chauves-souris de Kério

Faiblesses

Pas de 0 pesticide

Beaucoup d'espaces urbanisés dans les années passées.

Beaucoup d'espaces imperméabilisés

Atouts

Les coopérations avec les acteurs locaux (associations, agriculteurs...) pour inventorier les zones humides

De nombreuses politiques de protection des milieux sensibles

Faiblesses

Un nombre important de dispositifs de protection méconnus de la population

Un manque de pédagogie sur les enjeux de la biodiversité

Atouts

L'attractivité liée à la qualité des espaces naturels de la commune

Des études montrent que les ZA qualitatives sont plus attractives

Faiblesses

Difficulté d'évaluer l'impact de la qualité des milieux sur le développement économique

Quelques éléments de contexte

Cette fiche vient en complément de celle relative aux milieux naturels et qui aborde notamment le thème des zones humides.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la gestion de l'eau et de l'assainissement est devenue une compétence communautaire de Lorient agglomération.

Auparavant la commune était membre du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Hennebont (communes de Caudan ; Hennebont, Inzinzac, Kervignac, Locmiquelic, Riantec, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Ste Hélène).

La ressource provient du Blavet, le pompage est effectué à Langroise sur la commune d'Hennebont.

Un captage est également présent à Kersalo, situé sur la commune d'Inzinzac, afin de prévenir une pollution ou un autre problème qui concernerait le Blavet.

La qualité de l'eau est analysée selon plusieurs critères (chlore, matière organique, ph, pesticides). Les taux sont conformes aux seuils mais on retrouve toujours des nitrates et des résidus de pesticides.

Compte tenu de la révision du PLU, la commune a fait réaliser par un bureau d'étude un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Le système de collecte des eaux pluviales, de type séparatif, est composé de fossés, de caniveaux et de canalisations. Il n'existe pas de dysfonctionnement significatif sur les réseaux, hormis un risque de voirie immergée à Pendreff.

Les projets d'urbanisation futures n'engendreront pas de problèmes supplémentaires pour la capacité du réseau ; néanmoins des simulations permettant de prévenir des débordements possibles ont mis en évidence des problèmes rue du Muguet, rue de Kergoff, route de Caudan, rue Jean-Pierre Calloch.

Notons aussi des problèmes possibles en cas de forts orages en cas d'obstruction des exutoires (ex Restendrezen).

Ceux-ci sont aussi dûs à une forte imperméabilisation de certains espaces publics et privés qui ne permettent pas une absorption locale par les sols. Ainsi, lors d'urbanisations futures, et selon les zones (cf tableau ci-dessous) des coefficients maximum d'urbanisation sont à respecter.

L'assainissement se divise en 2 catégories :

- L'assainissement collectif dont la compétence a également été transférée à Lorient agglomération le 1^{er} janvier 2012.
- L'assainissement non collectif qui concerne les habitations des hameaux. Une étude en 2003 portant sur tous les secteurs non concernés par l'assainissement collectif a démontré que la qualité des sols pour l'assainissement est assez bonne. Des contrôles de fonctionnement en 2006 ont précisé la qualité de fonctionnement des installations individuelles (cf chiffres tableaux ci-dessous)

Dans le nouveau PLU, la commune n'a pas déterminé de nouvelles zones constructives hors assainissement collectif.

Le PLU doit être cohérent avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Blavet. Ce dernier indique entre autres des préconisations relatives à l'eau et à l'assainissement pour Caudan :

- Définir les zonages d'assainissement
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires des routes, des voies de chemin de fer, des chemins de halage
- Mettre en place des plans communaux ou intercommunaux de désherbage
- Fiabiliser les systèmes d'assainissement pour maintenir une bonne qualité des eaux de baignade et les activités conchylicoles
- Respecter des principes de protection des zones humides
- Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les zonages d'assainissement
- Mettre en place une politique d'économie d'eau dans les bâtiments publics
- Prévoir un volet récupération des eaux dans les programmes d'aménagements urbains.

La qualité de l'eau est observée à l'aide au niveau biologique et physicochimiques chimiques. La difficulté essentielle réside dans l'analyse des pesticides car elles sont chères et ne concernent que quelques molécules. Or de nombreuses molécules sont utilisées (herbicides, insecticides, acaricides, fongicides...) et celles-ci se combinent entre elles dans ce qu'on l'on appelle les effets cocktail.

La commune limite fortement l'usage des pesticides. Une sensibilisation du public reste cependant à opérer sur ce sujet car de nombreux espaces privés sont traités aux herbicides totaux.

Quelques chiffres

2847 abonnés desservis en 2011 (+1,35%/2010)

297238 m³ consommés en 2011 (-3,55%/2010)

Le rendement du réseau est passé de 85% en 2010 à 84% en 2011. L'indice linéaire de perte est de 1,45m³/km/j.

Le seuil des taux de nitrates à ne pas dépasser est fixé à 50 mg/l. Rappelons que la valeur-guide de l'OMS est de 25 mg/l.
25 km de canalisations ou fossés permettent l'écoulement des eaux pluviales.
Les différentes zones pour la gestion des eaux pluviales sont : Zone 1 : zones agricoles et zones naturelles (infiltration obligatoire) Zone 2 : urbanisation diffuse en zone naturelle : hameaux constructibles... (coeff d'imperméabilisation <=30%) Zone 3 : zone urbaine de la commune ... (coeff d'imperméabilisation <=60%) Zone 4 : centre-ville ((coeff d'imperméabilisation <=40% ou 70%) Zone 5 : zone urbanisée à vocation économique (infiltration obligatoire) Zone 6 : ensemble des zones à urbaniser (infiltration obligatoire)
Le nombre d'abonnés pour l'assainissement collectif était de 1893 en 2011.
Le bilan de contrôle de l'assainissement non collectif a apporté les précisions suivantes : 12,3% des installations sont classées non acceptables 55,8% sont classées acceptables 22,1% sont classées en bon fonctionnement 5,5% sont récentes (moins de 4 ans).
La station d'épuration de Kerflem dispose d'une capacité de traitement des effluents de 5400 Equivalents Habitants. Elle fonctionne actuellement à 50% de sa capacité et devrait donc pouvoir absorber le traitement des effluents des nouveaux espaces urbanisés (Lenn Sec'h notamment).

Acteurs présents sur le territoire

Lorient agglomération qui a pris dans ses compétences l'assainissement au 1^{er} janvier 2012, dans la continuité de la prise de compétence sur l'eau.

Les syndicats de bassins versants du Scorff et du Blavet.

Ce que révèle le diagnostic sensible

Comme l'énergie et les déchets, l'eau est considérée comme un thème très prioritaire par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité conforme aux normes • Système de prélèvement et traitement rénové et performant 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuel de la qualité de l'eau trop confidentiel (manque de communication sur les relevés analyses d'eau) • Taux nitrates toujours élevés • Transfert de compétence à Lorient agglomération (quid proximité services ?) • Absence ou insuffisance de mesures (antibiotiques ...) • 2 réseaux/2 exploitants (dépendance distributeurs d'eau avec des tarifs un peu fort) • 2 intervenants en défense incendie • Utilisation par les particuliers et les agriculteurs de pesticides et lisiers...

Assainissement

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bon fonctionnement de la station d'épuration, adaptée à l'extension de l'agglomération (10 000 habitants) • Boues épandues en agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'information sur les boues résiduelles (analyse, épandage) • Pas de carte communale indiquant tous les plans d'épandage • Manque de diagnostic des réseaux • Maisons individuelles non raccordées à l'assainissement collectif (ANC non conforme pour certaines installations)

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La protection de la ressource en eau (économie d'eau et réduction des polluants types pesticides) est considérée comme point fort par 52% des participants.

Un commentaire fait apparaître une réserve sur la surveillance, le contrôle des entreprises dans les zones industrielles avec une crainte de rejets de polluants dans la nature.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient aggro

Dans son volet « adaptation », l'étude de vulnérabilité du territoire de l'agglomération aux effets du changement climatique fait apparaître une forte vulnérabilité de Lorient agglomération sur les points suivants :

- La ressource en eau potable et la qualité des eaux
- Les risques d'inondations
- Le risque de submersion marine
- L'impact sur la santé lié à la chaleur et aux pics d'ozone l'été.

Rien de particulier sur l'assainissement au-delà de la prise de compétence le 1er janvier 2012.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 8 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

• Protection de la gestion de la ressource en eau

• Pas d'actions spécifiques sur l'assainissement

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Eau	Assainissement
<ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur les mesures effectuées sur la commune• Sensibiliser la population aux économies et à la qualité de l'eau• Développer la récupération des eaux pluviales• Amélioration par les installations de traitement• Rationaliser la gestion des réseaux (maillage des réseaux/sécurité d'approvisionnement...)• Actions du Sage Blavet• Lutter contre le gaspillage	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur les mesures effectuées certainement régulièrement• Mise aux normes des installations non conformes• Programme pluriannuel de réhabilitation

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie

Atouts

Une eau distribuée aux normes de qualité

La non utilisation des herbicides sur la voirie

Une STEP aux normes et qui peut accueillir de nouveaux arrivants

Le quartier de Lenn Sec'h limite l'imperméabilisation des sols et privilégie les noues et zones de rétentions paysagères

Faiblesses

Pas de politique d'économie d'eau

Pas de récupération d'eau de pluie

Encore des pesticides

Quelques systèmes d'assainissement collectifs défailants

Atouts

Une commune qui montre l'exemple sur la gestion des espaces verts

Faiblesses

Les coûts de la facture d'eau
Pédagogie sur l'usage des pesticides

Atouts

Une maîtrise publique des coûts avec une mutualisation des coûts sur le territoire

Faiblesses

Le coût de l'eau assez élevé et pas proportionnel à la consommation

Quelques éléments de contexte

La collecte et le traitement des déchets est une compétence de Lorient agglomération. Rappelons pour information que le Maire de Caudan est Vice-président de Lorient agglomération en charge de la collecte et du traitement des déchets,

Définition : « est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. » (article 1 de la loi du 15 juillet 1975 repris dans le code de l'environnement).

Parmi les déchets ménagers, on distingue principalement 5 types de déchets :

- Les déchets biodégradables ou compostables (résidus verts, boues d'épuration des eaux, restes alimentaires...), qui s'assimilent en première approche à la biomasse. Ces déchets sont au moins pour partie détruits naturellement, plus ou moins rapidement, en général par les bactéries, champignons et autres micro-organismes. Ils peuvent être revalorisés par différentes filières (bioénergie, biocarburants, compostage, amendements, engrais...).
- Les déchets recyclables (matériaux de construction, métaux, matières plastiques) : ces matériaux peuvent être réutilisés tels quels (via des recycleries ou ressourceries) dans d'autres domaines ou recyclés. Par exemple, les métaux sont refondus et réintégrés dans de nouvelles pièces, les plastiques sont hachés et servent de rembourrage ou de combustible...
- Les déchets ultimes qui « ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment ». Eux-seuls devraient encore pouvoir être mis en décharge (depuis le 1er juillet 2002 en France), après stabilisation le cas échéant.
- Les déchets spéciaux, à la différence du déchet banal, ils peuvent entrer dans la catégorie des déchets dangereux, dont font partie les déchets toxiques et les déchets radioactifs qui doivent faire l'objet d'un traitement tout à fait particulier en raison de leur nocivité.
- Les déchets d'équipement électrique et électronique (D3E), sont des déchets d'un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques, c'est à dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. Certains DEEE contiennent des substances dangereuses et doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement. De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets ultimes.

Pour mémoire, un Français produit environ 1kg/jour/personne de déchets ménagers.

Sur le territoire de Lorient agglomération, la collecte séparative concerne 3 flux de déchets collectés à l'aide de 3 types de conteneurs :

- Le bac vert pour les biodéchets : restes de repas, épluchures, filtres à café, coquilles d'oeufs, essuie-tout...
- Le bac jaune pour les emballages : bouteilles plastiques, briques de lait, cartons d'emballages, aérosols... Lorient agglomération est l'une des 55 collectivités retenues sur toute la France par Eco emballage (4 millions d'habitants à travers la France) pour tester une récupération de tous les plastiques dans la poubelle jaune. Depuis le 23 avril 2012, les communes de Lorient, Caudan et Inzinzac-Lochrist participent à ce test pour une durée d'un an et demi. Les tournées de collecte ne seront pas modifiées dans un premier temps. Une évaluation du dispositif sera rendue publique fin 2013 pour une éventuelle extension à tout le territoire. Cela permet aussi de clarifier l'usage de la poubelle jaune en incluant tous les emballages. » L'intérêt est d'abord de limiter les déchets ultimes enfouis sur le site de Kermat, à Inzinzac-Lochrist. Chaque année, ceux-ci représentent 40 000 tonnes..
- Le bac bleu pour tout le reste (déchets ménagers résiduels) : pots de produits laitiers, sacs plastiques, barquette polystyrène, couches...

Des sacs biodégradables (poubelle verte), sont disponibles dans les 11 déchetteries de Lorient Agglomération.

Où vont nos déchets à Caudan?

- Le contenu des poubelles vertes est envoyé à l'unité de compostage à Caudan.
- Le contenu des poubelles jaunes est envoyé au centre de tri de Lann-Sevelin à Caudan
- Le contenu des poubelles bleues est envoyé à l'unité de stabilisation à Caudan. Les "déchets ultimes" sont enfouis au centre de stockage de Kermat à Inzinzac-Lochrist. Le centre fait l'objet d'un projet d'extension pour les 25 prochaines années.

Les déchèteries

11 déchèteries permettent aux habitants de l'agglomération de déposer leurs déchets. Elles sont situées sur les communes de : Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient, Ploemeur, Quéven, Riantec. Ils sont ensuite évacués vers un centre de recyclage agréé. Celle de Caudan sera modernisée en 2014.

Les plate-formes de compostage

Les déchets végétaux, auparavant transportés vers la plate-forme de compostage à Pont-Scorff, sont aujourd'hui traités à Caudan. Ils sont transformés en compost à destination des agriculteurs, des espaces verts des communes et des particuliers.

Le centre de tri

Le centre de tri de Caudan accueille les déchets issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la communauté de communes de Blavet-BelleVue-Océan. L'équipement est exploité par les ateliers du pays fouesnantais. Les flux triés sont :

- Les journaux magazines et revues
- Les bouteilles et flacons en plastique
- Les emballages issus du bac jaune
- Les cartons de déchetterie _ Chacun de ces flux est expédié après tri chez les différents partenaires.

L'unité de traitement biologique ADAOZ (recycler en breton)

Ouvert depuis l'été 2005, ce centre de traitement biologique traite les biodéchets et les déchets ménagers résiduels. Il met en œuvre le procédé de stabilisation : cette technique consiste à broyer, malaxer, et retourner les déchets pendant 5 semaines dans un tunnel fermé afin d'obtenir un produit dégradé de sa matière organique.

- Les biodéchets sont transformés en compost.
- Les déchets ménagers résiduels sont « stabilisés » avant enfouissement
- L'unité de transfert de Groix
- A Groix, les déchets ménagers résiduels sont acheminés jusqu'à la station de transfert, située sur le site de Kerbus (à côté de la déchetterie). Ils sont mis en caissons et acheminés jusqu'à l'usine de Lann Sévelin sur les bateaux de la SMN.
- Le centre de stockage des déchets ultimes de Kermat

Les déchets ultimes, que l'on ne peut pas recycler, sont enfouis au centre de Kermat, à Inzinzac-Lochrist après avoir été « stabilisés » (dégradés de leur matière organique). Ils représentent 20 % du total des déchets collectés.

La pédagogie

Missionnées par Lorient Agglomération, des associations interviennent dans les écoles. Elles expliquent le tri et le recyclage de façon ludique, organisent à la demande la visite du centre de tri à Caudan ou de la plate-forme de compostage à Pont-Scorff, sensibilisent les jeunes consommateurs à la réduction des déchets à la source...

Quelques chiffres nationaux

Quelques chiffres de production de déchets :

- Collectivités : 14 millions de tonnes
 - Ménages : 31 millions de tonnes
 - Entreprises : 90 millions de tonnes
 - Agriculture, sylviculture: 374 millions de tonnes
 - Activités de soins : 0,2 million de tonnes
 - Mines, carrières et BTP : 359 millions de tonnes
-
- 1960 : 220 kg/personne/an dont 1% d'emballage plastique
 - 1990 : 360 kg/personne/an dont 10% d'emballage plastique
 - 2000 : 430 kg/personne/an 11% d'emballage plastique
 - 2008 : 390 kg/personne/an dont 11% d'emballage plastique

Quelques chiffres locaux

En 1 an, sont collectés environ :

- 7 400 tonnes d'emballages
- 6 300 tonnes de journaux
- 16 000 tonnes de biodéchets
- 65 000 tonnes de déchets résiduels
- 9 600 tonnes de verre

A l'entrée :

- 16 000 t/an de biodéchets issus des déchèteries

A la sortie :

- 7 400 t/an de compost

A l'entrée :

- 57 000 t/an d'ordures ménagères (poubelle bleue)
- 8 000 t/an d'encombrant (déchetterie)

A la sortie :

- 36 000 t/an de déchets stabilisés

A l'entrée :

- 7 000 t/an d'emballage
- 5 600 t/an de journaux

A la sortie :

- 6 500 tonnes de papier par an
- 3 500 tonnes de carton par an
- 25 tonnes d'aluminium par an
- 460 tonnes d'acier par an
- 1 160 tonnes de plastique par an
- 250 tonnes de briques alimentaires par an

Le coût de gestion des déchets

34 millions d'euros pour la construction des déchèteries, du centre de tri, de compostage et de stabilisation de Lann-Sevelin, du centre de stockage des déchets ultimes de Kermat, l'achat de conteneurs, de camions-bennes neufs

Le financement est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée par les propriétaires de biens immobiliers (habitations, garages privés, locaux commerciaux et artisanaux) en fonction de la valeur de ce bien.

Un peu de prospective

En 2028, avec 1100 habitants de plus, si rien n'est fait pour réduire les quantités produites, 211 tonnes supplémentaires devront être collectées et traitées sur le territoire communal.

Acteurs présents sur le territoire

Lorient agglomération assure directement la collecte des déchets ménagers pour les communes de Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riantec, soit 112 000 habitants.

La société Loris assure la collecte pour les communes de Brandérion, Cléguer, Gestel, Larmor-Plage, Lorient et Pont-Scorff, soit 77 000 habitants, via un marché de prestations de service.

Le conseil général du Morbihan qui a mis en place le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), adopté en novembre 2007. Ce document fixe pour 10 ans les objectifs et les actions à mettre en place pour la collecte, le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers produits dans le département. Le conseil général finance aussi des opérations pédagogiques dans les collèges (dont il a la responsabilité) en passant des conventions avec des associations locales.

La société Eco-emballage : société privée agréée par l'Etat financée par les cotisations des sociétés qui n'assurent pas elles-mêmes le recyclage de leurs déchets. Eco-Emballages signe des conventions avec différentes filières de recyclage (verre, plastique, acier) grâce auxquelles les collectivités ont une garantie de reprise et de recyclage des produits collectés. La société soutient les opérations de sensibilisation en direction de la population.

Ce que révèle le diagnostic sensible

La gestion des déchets comme l'eau et l'énergie est un thème considéré comme très prioritaire par les membres du Comité de suivi.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Collecte séparative en 3 Flux•Programme local de réduction•Compost à partir de l'UTB•Déchèterie à Lann Sévelin•Compostage individuel•Mise à la disposition du public de bennes pour les déchets verts	<ul style="list-style-type: none">•Déchèterie obsolète peu fonctionnelle•Système de tri des déchets uniquement individuel•Tri individuel sans doute pas toujours bien effectué•Pas de moyen de contrôle du tri•Fréquence des collectes pas toujours adaptée (poubelles jaunes et bleues)•Nuisances (odeur, bruit) générés par l'UTB•Manque de conteneurs "verres•Décharge sauvage près de certains conteneurs à papier et à verre•Difficulté à lutter contre le dépôt sauvage de déchets

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

55% des personnes jugent en point fort la réduction à la source des déchets. La réduction et le tri des déchets sont évoqués comme thème à approfondir.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient agglo

Depuis deux ans, les tonnages collectés font que Lorient Agglomération est conforme aux objectifs 2015 du Grenelle de l'environnement. En 2009, plus de 153 kg/habitant/an de déchets ont été recyclés sous forme de matière, soit plus de deux fois plus que la moyenne nationale. La production de déchets ménagers résiduels (non recyclés), 218 kg/habitant/an, reste maîtrisée et faible par rapport à la moyenne française. Parallèlement, le tonnage enfui sur le site de Kermat a fortement diminué. Il est passé de 85 875 tonnes en 2003 à 43 263 tonnes en 2009.

Dans son Agenda 21 et son Plan climat, Lorient agglomération envisage de réduire les déchets à la source et de produire 2 MW de méthanisation de déchets organiques soit 16 000 MWh/an.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 18 : Empreinte carbone des acteurs économiques

- Réduction de la production de déchets des activités économiques

Chantier 19 : Modes de vie éco-responsables des habitants

- Diminution de la production et valorisation des déchets

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

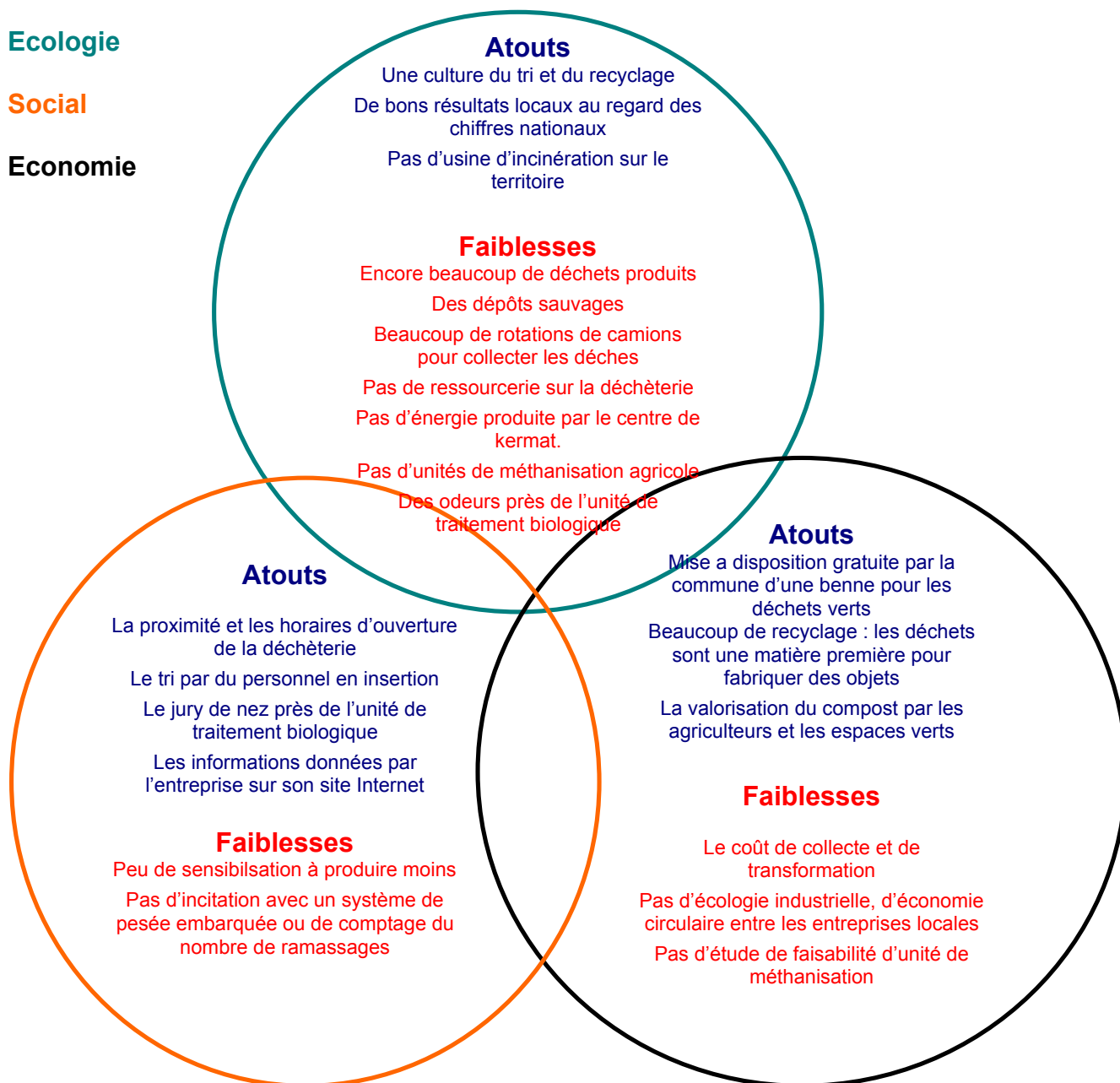
Déchets
Privilégier les produits locaux, inciter à réduire les emballages et à utiliser des produits recyclables
• Réhabilitation déchèterie en 2014
• Campagne de sensibilisation au tri sélectif
• Tri des nouveaux plastiques (expérimentation sur 3 communes)
• Fréquence de collecte des trois conteneurs à revoir
• Collecte une fois par semaine pour la poubelle jaune et une fois tous les 15 jours pour la bleue.
• Trouver d'autres emplacements utiles
• Respecter les avis des riverains lors de grands projets
• Engager des travaux comme sur Ploemeur
• Chercher rapidement un site plus éloigné des habitations pour l'usine de traitement
• Compostage publique : utilisation des engrais obtenus par les services des espaces verts.
• Opération coup de balai tous les 6 mois
• Unité de méthanisation des déchets de l'agro-alimentaire
• Economie circulaire des entreprises (déchets des unes, matière première des autres)
• Favoriser les petits poulaillers dans les maisons individuelles (déchets verts)

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



Quelques éléments de contexte

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées. Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, est réaffirmé. Les critères d'accessibilité et les délais de mise en conformité sont redéfinis.

Les pouvoirs publics ont donné une définition à l'accessibilité :

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres. »

- Accessibilité à un lieu physique pour une personne handicapée physique.
- Accessibilité à des informations pour une personne handicapée sensoriel.

Ainsi les établissements existants recevant du public (ERP), les Installations Ouvertes au Public (IOP) et les transports en commun ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi (logements, voies publiques et lieux de travail sont aussi concernés). Celle-ci prévoit aussi la mise en accessibilité des communes et des services de communication publique.

Par ailleurs, tout permis de construire concernant un ERP/IOP doit être composé d'un dossier spécifique (Plans et Notice) pour répondre aux contraintes réglementaires.

La commune a adopté le Plan de mise en accessibilité des espaces publics (PAVE) et des aménagements spécifiques ont été réalisés en matière de cheminement (ex itinéraire Kerflem/Kergoff).

Notons aussi sur la commune des nombreux échanges entre les écoles et l'institut médico éducatif (IME) qui contribuent à l'intégration des personnes en situation de handicap.

La commune dispose de nombreux équipements administratifs situés en centre-ville (mairie, poste, espace jeunes...).

Quelques chiffres

12 millions de français souffrent de handicap :

-5,5 millions se déclarent handicapés

-3,97 millions ont une carte d'invalidité (soit 6,8 % de la population Française)

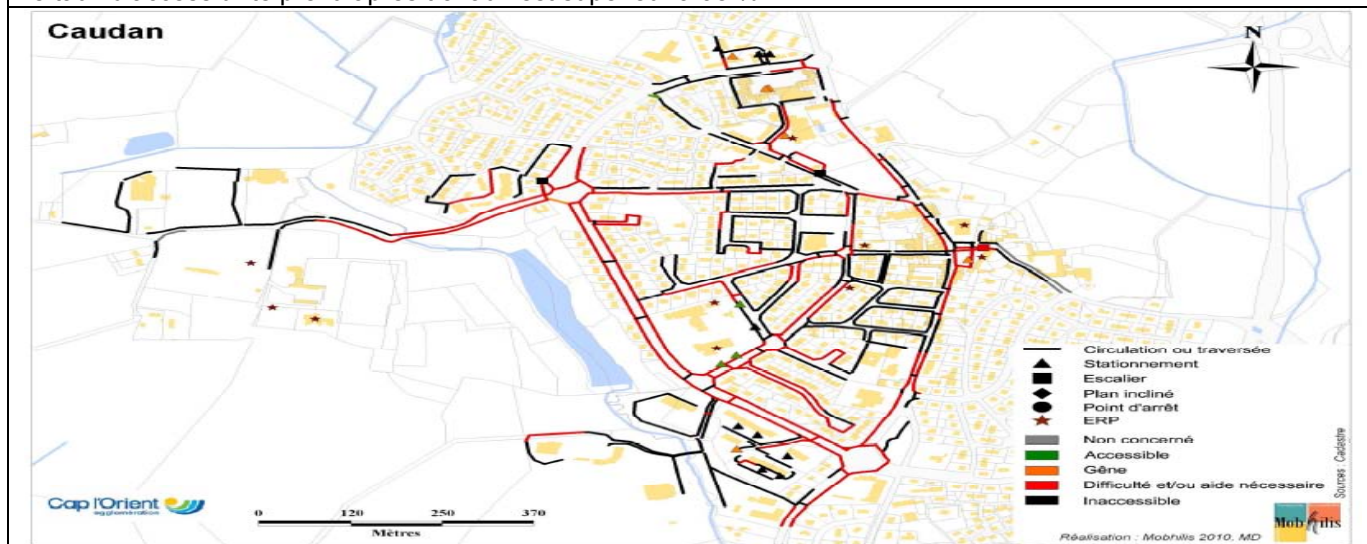
-2,3 millions reçoivent une allocation (soit environ 4% de la population Française)

Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics proposé en décembre 2011.

A réviser tous les 3 ans.

Sur 24 ERP diagnostiqués en 2011, 22 ont un taux global d'accessibilité entre 50 et 70 % (moyenne à 54%) correspondant à des « obstacles gênant dont le franchissement est possible, mais entraîne un effort, ou faisant ressentir une forte discrimination à la personne handicapée ».

Le taux d'accessibilité prévu après travaux est supérieur à 98 %.



Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération / Pays de Lorient

CCAS

La maison départementale de l'autonomie du Morbihan

Ctrl

Associations de handicapés

Ce que révèle le diagnostic sensible

La thématique « insertion et handicap » apparaît comme un thème prioritaire pour 12 des 14 personnes présentes au comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Plan de mise en accessibilité des espaces publics adopté (PAVE)• Diagnostics des ERP• Accessibilité assurée pour nouveaux équipements• Présence d'une piscine• Arrêts de bus rendus accessibles aux PMR (rues Pierre Landais, CD 18 ; rues Muguet, Libération)• Services publics accessibles aux PMR• Les 3 EHPAD sont équipés et accessibles aux PMR• Travaux de goudronnage possible• Crèche inter-entreprises, transports collectifs, Poste	<ul style="list-style-type: none">• Investissements importants• Horaires d'ouverture (mairie / médiathèque / postes) peu adaptés• Piscine trop souvent fermée• Des services encore inaccessibles (piscine, gymnase, étage mairie)• Salle des mariages à l'étage (mairie)• Manque d'ascenseurs • Interrogations sur mise aux normes 2015 ?

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La prise en compte des besoins des personnes handicapées est jugée positive par 49% des personnes mais 24% n'ont pas d'avis (vraisemblablement faute de connaissance).

Ce thème n'est pas considéré comme un point à approfondir dans l'avenir.

Quelques chiffres issus du questionnaire grand-public en ligne

Pour 17 des personnes interrogées, « écouter et essayer de prendre en compte les besoins de chacun » est une action relevant du développement durable. C'est même la troisième action citée par ordre d'importance.

Pour « la prise en compte des besoins des personnes handicapées », le résultat est assez mitigé puisque 16 personnes la considèrent comme un point fort de la commune, 9 comme un point faible et 8 personnes ne se prononcent pas.

De même, pour « la prise en compte de l'accessibilité aux services pour tous par rapport aux tarifs » : 14 personnes la considèrent également comme un point fort mais 8 personnes comme un point faible et 11 personnes (presque un tiers) ne se prononcent pas.

Enfin, « les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées » ne sont jugés comme thème prioritaire à approfondir que par 4 des personnes ayant répondu au questionnaire (dernier domaine sur la liste proposée).

Commentaires issus du questionnaire grand-public en ligne

Aucun commentaire spontané sur ce thème

Liens avec l'agenda 21 de Lorient agglomération

En terme de mobilité, 100% des bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des bus spéciaux sont également proposés aux personnes à mobilité réduite.

En matière d'aménagement, Lorient-agglomération travaille en concertation avec une commission d'accessibilité composée de personnes en fauteuil, de malentendants, de malvoyants...

L'agenda 21

L'agenda 21 insiste sur l'accessibilité des espaces publics

- mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports
- travail de concertation avec les usagers et les associations de personnes handicapées (CIAPH).

Le question de l'accessibilité est aussi mise en avant à propos des équipements touristiques et de l'amélioration de l'accueil de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ; d' assistance aux partenaires sur les démarches de labellisation "tourisme et handicap" ; de réflexion sur la mise en oeuvre de la labellisation "destination pour tous".

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 7 : Maîtrise de l'étalement urbain et aménagement durable

•Action 14 : Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

« Accessibilité des espaces publics : mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, travail de concertation avec les usagers et les associations de personnes handicapées (CIAPH). »

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Accessibilité aux services

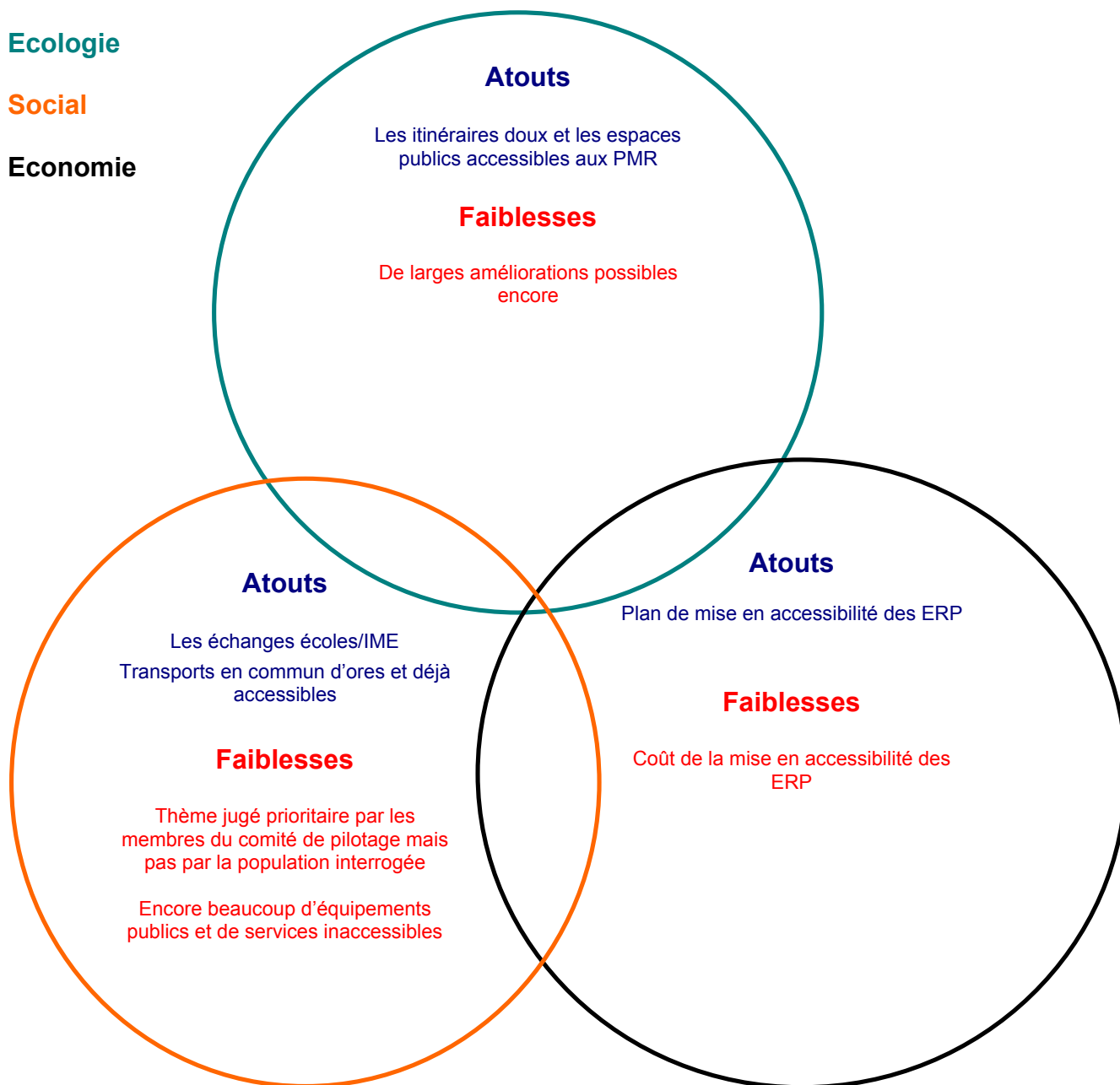
- Définir les priorités suite au diagnostic réalisé
- Accessibilité opérée lors des rénovations et réhabilitations
- Prévoir un programme pluriannuel de travaux sans reports
- Prévoir l'accessibilité de la salle des mariages

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



Quelques éléments de contexte

Cette fiche vient en complément de la n°10 axée sur la politique sociale et l'éducation en traitant le volet social de l'habitat.

L'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite loi « SRU ») a créé l'obligation pour les communes situées dans les grandes agglomérations de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales

Les communes ayant moins de 20% de logements locatifs sociaux sont soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales destinées à soutenir les acquisitions foncières et immobilières nécessaires à la production de ces logements. Un inventaire contradictoire est effectué tous les ans entre l'État et chaque commune concernée pour déterminer le nombre de logements locatifs sociaux existant au 1er janvier de l'année précédent le prélèvement. Le prélèvement correspond à 20% du potentiel fiscal par habitant, par logement manquant. Les bénéficiaires du prélèvement sont par ordre de priorité : l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à compétence PLH auquel appartient la commune prélevée, l'établissement foncier local existant, le fond d'aménagement urbain régional (FAUR)

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable (dite loi « DALO »), étend à compter du 1er janvier 2008 les obligations de réalisation de logements locatifs sociaux aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en IDF), appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Ces communes disposent d'un délai de 6 ans avant d'être soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales, si elles ne disposent pas de 20 % de logements locatifs sociaux. Le premier prélèvement interviendra en 2014.

Au 1^{er} janvier 2012, la commune comptait 340 logements sociaux (cf tableau chiffres).

Le nouveau PLU doit tenir compte de l'évolution de la population et de ses besoins et prendre en compte les impératifs de mixité sociale.

Depuis 1968 la taille de ménages diminue (cf chiffres). La population de Caudan connaît depuis cette date un ralentissement de son évolution et vieillit. Le solde naturel est quasiment nul et la structure des ménages évolue aussi. Cela oriente de fait la politique de logements.

L'habitat est essentiellement constitué de pavillons spacieux et de bonne qualité. Il a été multiplié par 4 en 40 ans.

S'agissant du parc locatif social, le rapport PADD comptabilise 420 logements sociaux soit 16% des résidences principales. Selon le Programme local de l'habitat, Caudan connaît un déficit de 102 logements qui devront être créés dans la période 2012/2017.

En termes de typologie d'habitat, la seconde guerre ayant détruit le centre-bourg, la reconstruction du centre a généré des formes nouvelles (mairie, église...).

Le paysage de la commune s'est transformé en passant d'une identité fortement rurale à une structuration en habitat récent. La partie sud s'est très développée sur la partie nord de Lanester en même temps que les zones d'activité. Ceci s'est traduit par des constructions résidentielles à la Montagne du salut, Restendren, Kervoter...). Dans les années 80 la ZAC de Kério a instauré un nouveau profil urbanistique plus économe et d'habitat plus dense. Le rapport de présentation du PLU détaille très précisément ces évolutions.

Le futur PLU a pour objectif de permettre une croissance modérée de la population tout en favorisant une mixité sociale et générationnelle. Il s'agit de fidéliser la population (les jeunes notamment), attirer de nouveaux habitants, enrayer le vieillissement. Conformément au Plan local de l'Habitat de Lorient agglomération, ces objectifs seront visés en diversifiant l'offre de logements, en travaillant sur des formes d'habitat innovantes, en favorisant la mixité sociale en assurant une mixité des formes (sauf hameaux).

Le quartier de Lenn Sec'h est aussi l'illustration de ces objectifs. En revanche, en dehors de ce nouveau quartier, il n'y a pas d'actions particulière – hormis les initiatives privées – pour améliorer le confort thermique des bâtiments.

Quelques chiffres
340 logements locatifs sociaux sur la commune
Bretagne Sud Habitat : résidence La Rivière (130 logts), Résidence Kério (25 logts), Résidence Les Mouettes (19 logts), Résidence de l'étang (20 logts), Résidence Les mimosas (12 logts), Kergoff (3 logts).
Association PLA-i : Kerbaudrech (2 logts)
Bretagne Sud Habitat : Résidence Le Belvédère (Foyer personnes âgées) : 57 logts
EHPAD de Kergoff : 72 logts
Taille moyen des ménages : <ul style="list-style-type: none"> • 1968 :3,3 • 1990 :2,6 • 2008 :2,2
Résidences principales <ul style="list-style-type: none"> • 1968 (92,9%) : 761 • 1990 (95,1%) : 2090 • 2008 (95,3%) : 2801 Caudan compte 83,6% de maisons individuelles contre 58,7% à Lorient agglo et 74% sur le département La commune dispose de 6,5% d'appartements contre 39,8% à Lorient agglo et 24,6% sur le département.
Le PLH fixe un pourcentage de logements sociaux par commune : <ul style="list-style-type: none"> • 20% de la construction neuve dans les communes ayant plus de 20% de logements sociaux, • 30% pour les autres communes, soit 264 logements sociaux financés.
Chiffres clés du PLH <ul style="list-style-type: none"> • 6 000 logements programmés dont 3 210 aidés par Cap l'Orient • 1800 logements sociaux réhabilités avec l'aide de Lorient Agglomération • 480 logements aidés pour l'accession à la propriété • 200 000 habitants à l'horizon 2020 (190 000 aujourd'hui)

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération / Pays de Lorient

BSH

Association PLA-i

Ce que révèle le diagnostic sensible

Les thèmes de l'habitat et du logement ont été considérés comme largement prioritaires par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> •Nouvelle ZAC (900 logts sur 15 ans) répondant aux objectifs du PLH •Mixité dans PLU et nouveaux quartiers : collectifs/maisons individuelles , locataires/propriétaires •Les 3 EHPAD 	<ul style="list-style-type: none"> •Peu de logements sociaux •Pas de mixité dans les quartiers anciens •Décohabitation importante •Offre actuellement faible de logements locatifs et/ou sociaux. (précarité est cantonnée dans la zone des HLM ou certaines rues) dans telle ou telle rue •Isolement des maisons de retraite par rapport au bourg •Accessibilité aires de jeux aux HLM La Rivière ? •Peu d'effort pour favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La qualité de l'habitat et l'offre en logement sont un point fort pour 61% des participants.

Un commentaire regrette que Caudan n'ait pas anticipé la construction de logements locatifs et de lotissements (dans le volet social).

Rappelons que 70% des personnes jugent que la préservation des milieux naturels et la limitation de la consommation d'espace restent un thème à approfondir.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient agglo

Le Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Lorient a été approuvé en 2006.

Le ScoT constitue un cadre de référence fondamental, et affirme les valeurs du territoire à travers 5 principes d'aménagement :

- Promouvoir l'économie de nos ressources : une préoccupation majeure et transversale
- Fonder le développement sur l'eau et la mer
- Promouvoir notre identité et une image de qualité
- Dynamiser nos potentiels économiques
- Favoriser une organisation urbaine fondée sur la proximité.

L'habitat et le logement sont cadrés par le Plan local de l'habitat

Le nouveau Programme Local de l'Habitat prévoit la mise en place un « guichet unique de l'habitat », au service des personnes pour les accompagner dans l'acquisition ou la location d'un logement, qu'il soit neuf ou ancien. Lieu unique ou chacun recevra les conseils et réponses à ses questions.

Pour renforcer la dynamique en cours, le Programme local de l'habitat (PLH) 2012-2017 se donne pur objectif de mettre sur le marché 1 000 nouveaux logements par an.

Le territoire a été découpé en sept secteurs. C'est dans les villes de Lorient et Lanester que l'apport en création de logement sera le plus important (un minimum de 270 logements annuels), ainsi que dans les communes de Larmor-Plage, Ploemeur, Quéven et Caudan (290). Pour les communes de la rive gauche, la fourchette est de 95 Concernant le logement social, l'enveloppe est doublée, avec une majoration pour les bâtiments à énergie positive. L'objectif est d'arriver à un nombre plus important de logements. .

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération :

Chantier 7 : Maîtrise de l'étalement urbain et aménagement durable
Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

Chantier9 : Promouvoir des modes de construction et d'habitat durables, pour maîtriser les consommations d'énergie
Réhabilitation et amélioration des performances thermiques des logements

Chantier12 : Offre de logements adaptés à tous les publics
Offre de logements diversifiés et accessibles

Chantier 19 : Modes de vie éco-responsables des habitants
Approche globale de l'habitat

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Habitat et logement

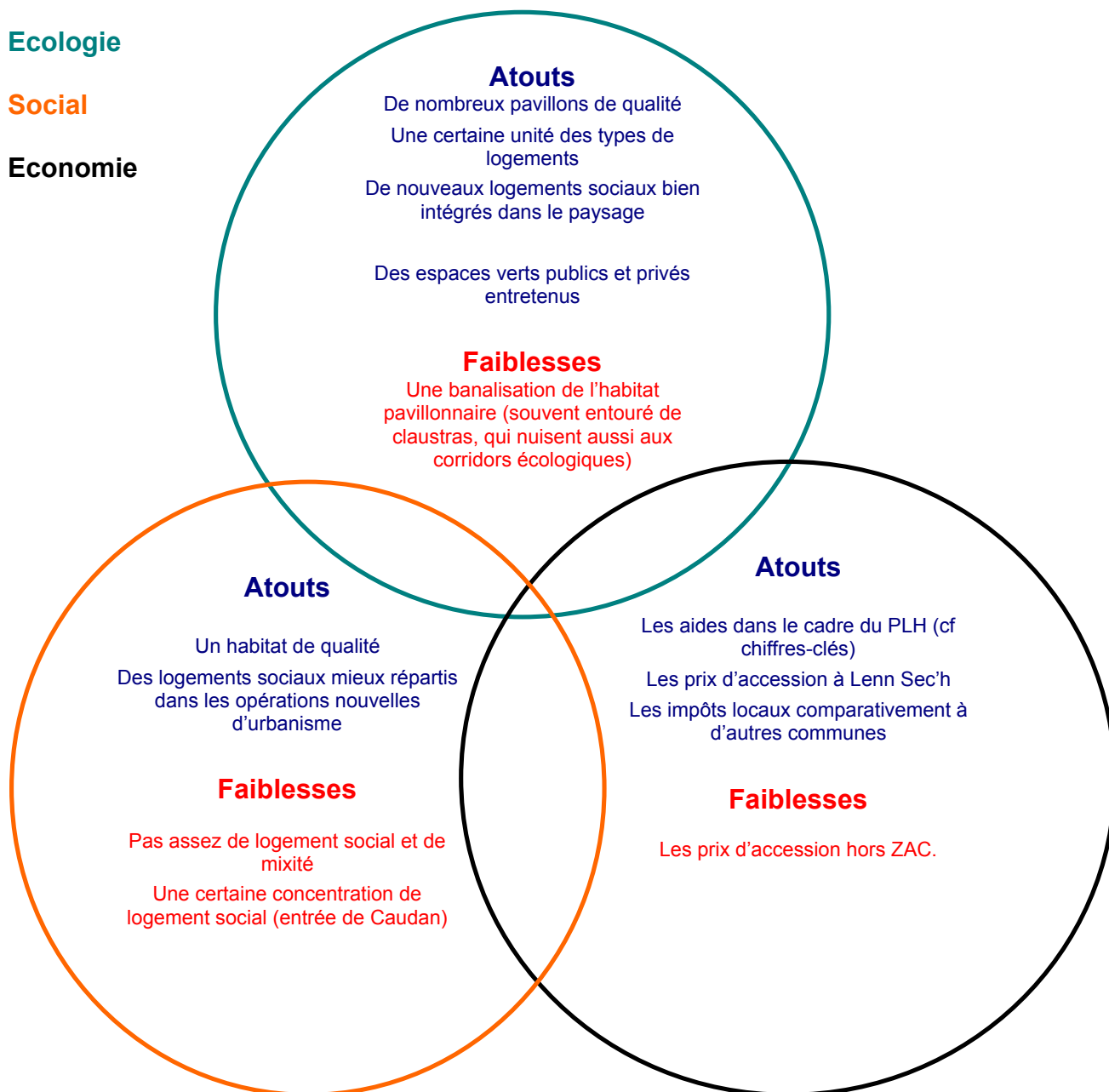
- Maintien du nombre d'habitants
- OAP dans le nouveau PLU (densification, mixité, accessibilité)
- Repenser certains quartiers en s'inspirant de Lenn Sec'h
- Imaginer qu'un jour la commune pourrait mettre un logement à la disposition de gens en difficulté parce qu'ils ne savent pas gérer et qui serait pris en charge par une équipe de bénévoles ou des organismes sociaux
- Continuer les rencontres jeunes enfants des écoles avec les maisons de retraite
- Ne pas mettre ensemble les communautés et pouvoir donner un avis lors de l'attribution de logement sans trop de favoritisme

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



9/Nuisances (Air, Bruit, Risques)

Quelques éléments de contexte et quelques chiffres

Risques Naturels :

- > Le risque « Tempête » : toutes les communes prise en compte dans le périmètre du SCoT sont exposées au risque tempête.
- > La commune est exposée au risque « séisme » en tant que zone « négligeable mais non nulle ».
- > Du fait de son relief, l'ensemble de la commune n'est que très peu exposé aux risques d'inondation.
- > Suite au diagnostic élaboré dans le cadre du PAPI littoral, il a été déterminé que la commune de Caudan n'est pas recensée comme une commune soumise aux risques de submersions littorales.

Risques technologiques :

- > La commune de Caudan est concernée par le risque industriel du fait de la présence de l'entreprise Guerbet à proximité du territoire communal. L'environnement proche de l'usine est constitué au Nord-Ouest, par la zone industrielle de Kerpont.
- > Le territoire de Caudan est concerné par le risque lié aux transports routiers de matières dangereuses étant traversé par la D 769, la D 26 et bordée par la N82, le gazoduc ne la traverse pas, mais passe à proximité dans les communes voisines au Nord, à l'Ouest et à l'Est.
- > Caudan est concerné par le risque de rupture de barrage (Guerlédan), mais n'est pas classée comme commune à risque en ce domaine.

Pollutions et nuisances :

- Qualité de l'air : elle est suivie globalement sur l'agglomération par Air Breizh mais pas de mesures spécifiques sur Caudan
- Qualité de l'eau : Sur le Scorff, la qualité biologique est bonne et devrait se maintenir avec une réelle volonté des acteurs locaux d'aller au-delà des exigences de bon état de la DCE.
- Qualité de l'eau : En amont de la ZAC de Lenn Sec'h, les rejets dans le ruisseau de Kergoal proviennent essentiellement de l'assainissement routier de la RD 769. De fait, la qualité du ruisseau du Plessis est probablement moyenne à médiocre
- Bruit : L'A82 est une infrastructure routière nationale concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. La RD 769 est soumise à la loi relative à la lutte contre le bruit. Caudan est aussi concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Lann Bihoué. La zone de Lenn Sec'h a fait l'objet d'une étude de bruit.
- Lignes électriques : le site de Lenn Sec'h, traversé par deux lignes haute tension aérienne 20 000 volts (pollution électro-magnétique ?). Le poste de transformation du Poteau Rouge : le paysage est considérablement marqué par la densité des pylônes et câbles électriques qui forment des trouées rectilignes à travers le plateau agricole (pollution visuelle).
- Pollution visuelle : Il n'existe pas de règlement spécifique de publicité sur la commune. Pourtant le Sud de la commune est particulièrement marqué par la présence d'un pôle d'activités d'envergure, offrant une véritable vitrine aux abords de l'A82.

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération / Pays de Lorient/Conseil de Développement
Audélor
AirBreizh
Syndicat du Scorff
Syndicat mixte du ScoT
ODEM (observatoire départemental de l'environnement)
Communes,
Associations locales, ...

Ce que révèle le diagnostic sensible

Ce thème a été jugé prioritaire, placé 4^e par ordre d'importance

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Pas d'entreprises polluantes (8 ICPE - installations classées pour la protection de l'environnement - mais pas Seveso)•Ville dortoir et tranquille	<ul style="list-style-type: none">•Quelques entreprises bruyantes pour le voisinage•Maillage de routes à grande circulation (N165, D769)•Projet d'élargissement de la D769, tout près du centre-ville

<ul style="list-style-type: none"> •Eloignement des habitations (zone de Kerpont,...) 	<ul style="list-style-type: none"> •Risques liés à la proximité zones d'activités – zones d'habitat : ex Kerourio, projet SITA-ouest, etc. Des risques accrus par l'extension prévue de la zone de Kerpont. •Usine Guerbet •Pas de murs antibruit (RD 169 ? Kerpont ?) •Trafic automobile en ville à certaines heures •Circulation des camions •Bruits et odeurs du centre de tri (lotissement proche) •Entreprises bruyantes présentes beaucoup trop proche des habitations •Quelques nuisances agricoles en campagne •Pas assez de fermeté de la mairie pour le respect de la tranquillité des riverains •« La bêtise humaine »
--	---

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

« La mise en œuvre d'actions pour la santé et la prévention » apparaît comme point faible sur la commune pour 49% des personnes interrogées.

Un commentaire fait état de la mort de deux arbres dans un jardin privé, avec un soupçon pesant sur une entreprise polluante située à proximité.

Un autre propose que les actions en faveur de l'artisanat se fassent en prenant en compte les nuisances générées par ces implantations et en aucun cas au détriment du voisinage et des habitants déjà en place « comme cela s'est trop souvent produit à Caudan ».

Un autre trouve regrettable pour une commune comme Caudan de « subir en période de chaleur des odeurs pestilentielles insupportables nécessitant la fermeture des portes et fenêtres ».

Liens avec l'agenda 21 de Lorient agglo

La question du risque climatique est soulevée : le territoire fait face à plusieurs problèmes, dont l'érosion côtière, la présence d'espèces invasives, l'imperméabilisation des sols, les risques d'inondation et de submersion marine. La collectivité est appelée à jouer un rôle prépondérant dans la préservation d'un cadre de vie agréable pour tous, mais aussi dans l'adaptation aux effets du changement climatique. Une approche globale des risques et des nuisances tant naturels qu'industriels, est à rechercher.

L'agenda 21 a identifié les actions déjà mises en œuvre sur ce sujet :

- Renforcement des connaissances et de l'information sur la qualité de l'air (extérieur & intérieur) : plan d'action pour diffuser l'alerte et mettre en œuvre des actions correctives, campagnes complémentaires aux mesures de polluants sur les 2 sites lorientais.
- Cartographie du bruit (échéance 2012), plan de prévention (échéance 2013) : prise en compte dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement.

Puis des actions nouvelles à prendre en compte :

- Prise en compte des risques de marée noire.
- Prévention et gestion des risques littoraux : à partir des études de protection réalisées à Gâvres, il s'agit de définir un programme d'action de prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PAPI) à l'échelle du trait de côte.
- Sensibilisation et communication sur la notion de risques naturels : l'expérience développée suite à la tempête de mars 2008 à Gâvres (programme européen ANCORIM) permet de proposer une méthode pour définir des outils adaptés.

Syndicat mixte du SCoT, AudéLor, Conseil de Développement, ODEM, communes, associations locales, ...

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 11 : Anticipation des risques

- Action 22 : Adaptation aux effets du changement climatique
- Action 23 : Prévention des risques et des nuisances

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Nuisances

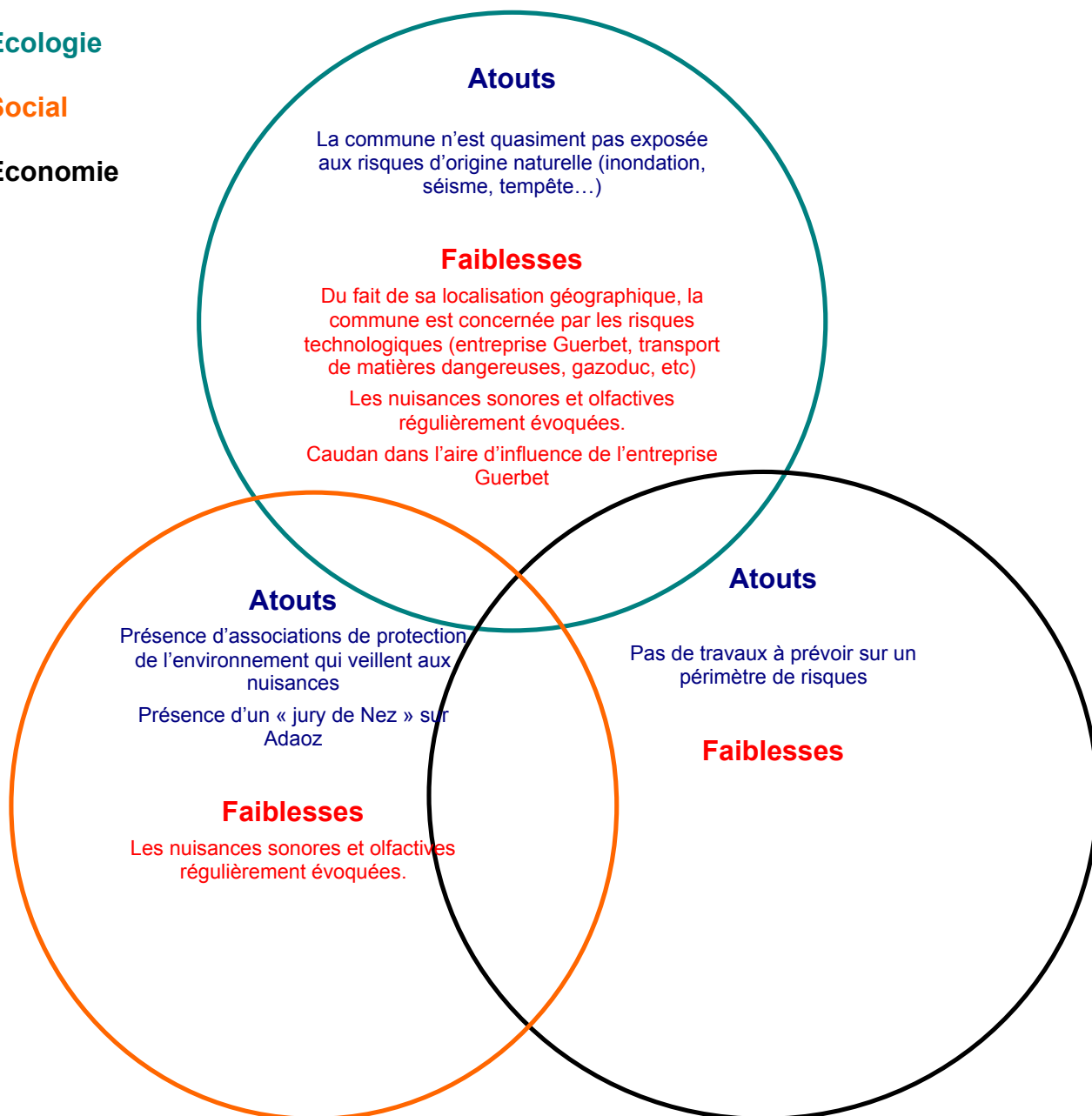
- Lutter contre les nuisances sonores et olfactives qui "usent" sournoisement
- Faire des mesures et mettre en place des dispositifs anti-bruits. (N165 / murs transparents pour entreprises / D769).
- Etre attentif au respect des normes par les entreprises
- Recenser les nuisances et trouver des solutions avec les différents acteurs concernés
- Eteindre les enseignes quand la nuit tombe
- Limiter les publicités sous forme de panneaux
- Nouveaux revêtements moins bruyants
- Protection des habitations par zonage EBC et isolation acoustique

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



Quelques éléments de contexte

La politique sociale est un volet très large. La partie relative à la mixité sociale et au logement sont abordées dans la fiche 8 consacrée à l'habitat et au logement.

La présente fiche se concentre surtout autour des actions sociales de la commune (CCAS) et des écoles.

La commune dispose d'un centre communal d'action social (CCAS) dont les missions sont les suivantes

Action sociale

Le logement social

Comme cité précédemment, cette mission est détaillée dans le fiche n° 8.

La mission locale pour l'emploi

Rattachée à Lorient agglomération, elle propose une permanence le jeudi matin dans les locaux du CCAS.

La mission locale accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et en difficulté d'insertion professionnelle.

Elle guide les jeunes dans la construction d'un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle . En lien avec ses partenaires locaux , la Mission locale recherche des réponses adaptées aux difficultés que rencontrent les jeunes aussi bien dans les domaines de l'emploi et de la formation, de la prévention et de la santé, de l'accès aux droits et de l'accès aux loisirs. Régulièrement , elle répond à des situations d'urgence.

En matière de développement durable, une dizaine de jeunes ont endossé le rôle « d'ambassadeurs du développement durable » en 2007/2008. Ils ont entre autre élaboré un diaporama interactif humoristique qui a été présenté devant les formateurs puis d'autres publics.

La petite enfance

Elle est prise en compte par plusieurs structures au sein de la Maison de la Petite enfance

Le multi-accueil(crèche et halte-garderie)

Le LAEP " l'îlot Trésor" (Lieu d'accueil parents-enfants)

Depuis 2010, il accueille les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent (grand parent par exemple). Les futurs parents y sont également les bienvenus.

C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre parents et enfants. Les parents peuvent y passer un moment privilégié avec leur(s) enfant(s) ailleurs qu'à la maison en jouant. Ils peuvent échanger avec d'autres parents et avec les professionnels de l'enfance et de la famille qui les accueillent. Les enfants peuvent ainsi eux même y rencontrer d'autres enfants et vivre leur premières expériences de socialisation en douceur.

Le parent ne peut pas y laisser son enfant seul, l'adulte reste responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil.

Le L.A.E.P est un endroit gratuit, anonyme et convivial.

L'équipe des accueillants est formée de 9 professionnelles , 2 sont présentes à chaque séance.

Le relais intercommunal parents-assistantes maternelles (Ripam) de Caudan/Cléguer/pont-Scorff

Le relais propose différents services

Pour les parents

- Une liste à jour d'assistantes maternelles agréées et disponibles
- Des contrats de travail et d'accueil nécessaires à l'embauche d'une assistante maternelle
- Une information sur les droits et obligations en qualité qu'employeur ainsi qu'une aide aux démarches administratives
- Une information sur les aides financières
- Une écoute et un soutien auprès d'une professionnelle de la petite enfance
- Un lieu d'éveil pour les enfants et d'échanges avec d'autres parents ou assistantes maternelles à travers des moments festifs et/ou des réunions thématiques

Pour les assistantes maternelles

- Des rencontres entre assistantes maternelles mais aussi avec les parents ou encore d'autres professionnels de la petite enfance.
- Une information sur les droits (convention, retraite...) et les obligations (assurances professionnelles, formation...) en qualité de salariés.

Pour les futures assistantes maternelles

- Des renseignements la profession et sur les modalités d'agrément.
- Un soutien et une contribution à la professionnalisation en proposant: : des ateliers d'éveil avec les enfants gardés, une écoute et différents temps d'échange et de parole sur les pratiques professionnelles et les préoccupations; des réunions en soirée concernant le métier et/ou les questions liées à la petite enfance;

de la documentation mise à disposition.

Pour les enfants de 0 à 3 ans

- Des ateliers d'éveil afin:
- Des rencontres et les interactions entre les enfants accueillis chez les assistantes maternelles;
- Des premières expériences de socialisation;
- La découverte de situations d'éveil diverses (musique, jeux moteurs, livres, etc...) et d'explorer de nouveaux jeux

En 2013 ont été organisés les 1^{er} Rendez-vous de la petite enfance à l'occasion des 10 ans du Ripam. Des portes ouvertes ont eu lieu à la Médiathèque, à la Maison de la petite enfance et au CLSH. Des activités ont également été organisées :

- Une exposition « les comptines »
- Des ateliers parents-enfants (arts plastique, cuisine, lecture, musique...)
- Une conférence par une psycho-thérapeute
- Des spectacles pour différentes tranches d'âges.

La PMI

Une puéricultrice de la PMI assure une permanence dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance le mercredi matin

Les personnes âgées et handicapées

La commune comporte 3 établissements pour les personnes âgées

Le Bélvédère

L'EHPAD dispose de 60 lits

Il développe des partenariats avec la maison de retraite de Kergoff et la résidence Anne-de-Bretagne. Une convention permet la prise en charge de quelques résidents du Belvédère au Pôle d'activités et de soins adaptés (Pasa).

La résidence Anne-de-Bretagne.

La maison retraite médicalisée est gérée par l'association Anne de Bretagne.

L'EHPAD Anne de Bretagne peut accueillir 86 personnes âgées quelle que soit leur dépendance physique ou psychologique.

Elle dispose d'une salle de rééducation fonctionnelle et d'une balnéothérapie.

L'EHPAD de Kergoff

D'une capacité de 72 lits, l'établissement est conçu sur le principe d'un village. Les résidents sont répartis en deux quartiers, composés de trois maisonnettes reliées par des unités de vie.

Il mutualise les activités et les animations, avec par exemple, les personnes de l'IME.

L'espace bien-être « Snoezelen » (technique développée dans les années 70, en Hollande; contraction de « détente et plaisir ») convient aux deux populations et en stimulant les cinq sens, permet le lâcher prise et la détente.

En 2012 devait aussi être ouvert un Pôle d'activités en soins adaptés (Pasa) labellisé.

A noter que Les élèves des écoles primaires rendent visite aux résidents tout au long de l'année scolaire.

IME

L'Institut Médico Éducatif Kergadaud, à vocation d'externat, a ouvert ses portes en 2000 dans la commune.

Il accueille des enfants de 4 à 20 ans, polyhandicapés, et/ou déficients intellectuels avec troubles envahissants du développement.

Les enfants sont essentiellement originaires du bassin lorientais.

Les aides aux personnes en difficulté

Le CCAS mène des opérations de collecte pour la banque alimentaire.

Une trentaine de bénévoles se relaient durant deux journées pour informer les clients à l'entrée des magasins, en distribuant une liste de produits non périssables. La participation est libre. Quelques denrées ou produits d'hygiène sont triés et stockés dans un local approprié avant d'être distribués pendant toute l'année.

Les bénéficiaires représentent des familles en difficultés suivies par le CCAS.

Le chantier nature

Le Chantier a pour objectif de donner, ou redonner des repères de vie professionnelle et personnelle, à des personnes éloignées de l'emploi via un parcours d'insertion (Contrat unique d'insertion) d'une durée de six mois. Les travaux sont multiples : pose de ganivelles, de chemins de dune, sécurisation des chemins de randonnée, construction de platelages, restauration et l'entretien de petit patrimoine (lavoir de Saint-Séverin à Caudan).

Les personnes accueillies sur le chantier sont formées à l'utilisation des différents matériels et aux techniques

d'entretien des espaces naturels, avec une sensibilisation au respect de la nature. Une «infirmière précarité» propose un accompagnement individuel et des actions collectives des thèmes tels que les addictions, l'alcool, l'équilibre alimentaire.

Bureau des assistantes sociales

2 jeudis par mois, une assistante sociale assure une permanence dans les locaux du CCAS.

Les tarifs différenciés

Depuis 2010, des tarifs différenciés selon le coefficient familial sont appliqués pour l'inscription aux activités du Centre de Loisirs du Grand chêne (cf tableau chiffres).

Les écoles

La commune dispose de 2 écoles maternelles :

- Ecole maternelle publique Claude Debussy
- Ecole maternelle privée Saint-Joseph

2 écoles primaires

- Ecole primaire publique Jules Verne
- Ecole primaire publique Saint-Joseph/Sainte-Anne

Elles disposent toutes les 2 d'un service de garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h00 le soir.

Un collège privé

- Collège Saint-Joseph

Au niveau développement durable, notons que l'école Jules Verne a été récompensée à plusieurs reprises au titre des écoles fleuries en recevant « Cinq soleils » récompensant les réalisations des jardins des cinq sens par les élèves.

Cette même école Jules Verne accueille aussi 8 enfants en CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) qui ont pour vocation d'accueillir des élèves handicapés dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

L'école Saint-Joseph participe à la collecte des « Bouchons du pays de Lorient » (265 kg récoltés en 2013).

Le collège St Joseph a fait l'objet de quelques interventions dans le cadre des opérations pédagogiques financées par Lorient Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il existe depuis 2003. Les conseillers sont issu(e)s des écoles et sont élu(e) par les élèves. Leur mandat dure 2 années (CM1/CM2). Ils travaillent sur différents aspects touchant aux compétences de la commune : environnement (déchets), actions sportives, noms de rues... Ils sont encadrés par une élue et une animatrice.

Quelques chiffres

L'équipe des accueillants de la maison de la petite enfance est formée de 9 professionnelles, dont 2 sont présentes à chaque séance.

En 2010 le taux de chômage de la commune était de 5,1% (6,8% agglomération, 5,9% Morbihan) soit 364 demandeurs d'emploi. Les 25/49 ans sont les plus touchés. 35% sont des chômeurs de longue durée. L'équilibre homme/femme est de mise.

Une trentaine de familles de la commune sont aidées. En novembre 2011, près de 1,2 tonnes de denrées diverses et de produits d'hygiène ont été collectées et redistribuées.

Le Chantier nature est composé d'une équipe de huit personnes et d'un encadrant technique. Il est financé par le Fonds social européen, l'État, le Conseil Général et la commune de Caudan. Le CCAS a en charge le volet administratif et le suivi des conventions avec les partenaires.

Les tarifs différenciés au CLSH du Grand Chêne
1/tarif journée avec repas ; 2./tarif journée sans repas ; 3/tarif demi-journée

Enfants de Caudan

- Tarif 1 : 1/6,75€ ; 2/4,25€ ; 3/4,00€
- Tarif 2 : 1/7,95€ ; 2/5,45€ ; 3/4,70€
- Tarif 3 : 1/9,35€ ; 2/6,85€ ; 3/5,55€
- Tarif 4 : 1/11,00€ ; 2/8,50€ ; 3/6,50€

Enfants extérieurs à la commune

- 1/14,00€ ; 2/11,50€ ; 3/8,20€

Effectifs dans les écoles (2013)

Maternelle Debussy :93

Primaire Jules Verne :175 (31 CP, 69 CE, 67 CM, 8 CLIS)

Maternelle Saint-Joseph :136

Primaire Saint Joseph/Sainte-Anne :251 (47 CP, 93 CE, 111 CM)

Collège Saint-Joseph :230

Acteurs présents sur le territoire

CCAS

Lorient agglomération

Conseil général 56

Inspection académique

Direction départementale de l'enseignement catholique

Ce que révèle le diagnostic sensible

Ce thème a globalement été reconnu comme prioritaire par le comité de pilotage, hormis les aspects liés à l'économie sociale et solidaire jugés plus secondaires.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•De nombreux services pour assurer une vie sociale et éducative•Politique jeunesse développée (multi-accueil, Ripam)•Equipement complet mis à disposition des petits et grands 0/16 ans(centre loisirs, espace jeunes)•3 Ehpad 1 IME•EPSM Charcot•2 écoles 1 collège•Accompagné des enfants possible par un animateur pour un RDV.•Garderie le soir et le matin.•Carte scolaire pour le restaurant et la garderie rechargeable sur Internet.•5000 emplois sur Caudan	<ul style="list-style-type: none">•Pas de coordination des services lié à l'enfance et à la jeunesse.•Pas de collège public mais Henri Wallon Lanester accueille les Caudanais•Terrain de camping non utilisé•Salle des fêtes pas utilisée pour manifestations culturelles•Transports de la CTRL trop espacés et toujours payants•Pas de véritable projet pour une politique vieillesse

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

Les services liés à la petite enfance sont considérés comme un point fort par 85% des personnes.

La prise en compte des personnes âgées fait apparaître une tendance positives à 73%.

Les services aux personnes en difficulté, l'aide à l'insertion sont plutôt considérés comme un point faible (45% des personnes).

La participation des habitants (expression, participation et écoute des habitants) est aussi considérée comme un point peu pris en compte (55%).

L'accès à la formation et l'éducation est un point positif pour 55% des personnes.

Un avis assez équilibré est émis pour l'aide aux acteurs économiques de l'insertion avec une égalité d'avis sur les points forts et les points faibles (39%). Le maintien de l'emploi local est aussi sur une tendance équilibrée (45%) / Le soutien à l'économie sociale et est plutôt jugé mal pris en compte (39%).

Certains thèmes suscitent des avis également mitigés :

La concertation avec les institutions (Lorient Agglomération, Département, Région...) (52% en positif)

La concertation avec les associations (52% également).

La prise en compte de l'accessibilité aux services pour tous par rapport aux tarifs : 42% en positif mais 33% sans avis.

La prise en compte des besoins des personnes handicapées (48% en positif mais 24% sans avis).

L'implication des jeunes dans la vie locale (positif et négatif à part égale).

Le développement d'actions de solidarité internationale et locale (plutôt en négatif, à relier avec le fait que ce thème n'est pas prioritaire pour les membres du comité de pilotage).

Au niveau des commentaires libres, une personne regrette l'absence d'un collège public sur la commune. Une autre pense que le développement durable est loin d'être un sujet développé sur la commune soit par absence d'action ou d'un manque de communication. Des propositions sont aussi émises :

- cantine scolaire, un centre aéré... etc.. avec une alimentation 100 % locale, 100 % solidaire et 100 % bio
- ateliers de sensibilisation des enfants dès leur plus jeune âge, à l'école, au centre aéré et autres activités extra-scolaires sur les questions de l'écologie, des besoins de préserver la nature, du tri...
- cultures sans pesticides (pollutions, maladies).

La connaissance du développement durable est proposé comme thème à approfondir de même que la concertation et la participation des acteurs locaux (habitant,s associations, entreprises).

Autres thèmes à approfondir révélés par le questionnaire en ligne : accentuer les actions en faveur des jeunes et des adolescents, les services aux personnes en insertion, les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Liens avec l'agenda 21 et le Plan climat de Lorient agglo

La précarité énergétique est abordée dans l'Agenda 21 et le Plan Climat, qui proposent des critères communs à l'échelle de l'agglomération pour définir cette précarité et intervenir sur la maîtrise des consommations d'eau (se positionner sur le « reste à vivre », plutôt que sur les revenus pour déterminer les seuils) ainsi que sur les questions liées à l'énergie :

- Partage de données avec les CCAS pour le renforcement des moyens : lien avec le fond "précarité énergétique".
- Formation des organismes et structures sociales en contact avec les personnes en difficulté pour aborder les questions liées aux comportements (suivi et accompagnement dans le temps, évaluation)
- Soutien aux formes de coopération pour la rénovation, la réhabilitation et l'auto-restauration de logements.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 5 : Energies renouvelables et éco-construction

- Renforcement de l'offre de formation initiale et continue pour les professionnels

Chantier 6 : Technologies de l'information et de la communication

- Renforcement de l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication)

Chantier 12 : Offre de logements adaptés à tous les publics

- Lutte contre la précarité énergétique

Chantier 13 : Solidarité dans l'économie (cf aussi « fiches économiques »)

- Accès à l'emploi et à la formation

Chantier 14 : Solidarité entre les populations

- Aide à l'action sociale et à l'accompagnement des personnes
- Soutien aux actions de solidarité internationale

Chantier 20 : Sensibilisation des jeunes et des enfants

- Soutien au développement des agendas 21
- Incitation des jeunes et des enfants à utiliser des modes de déplacements doux

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

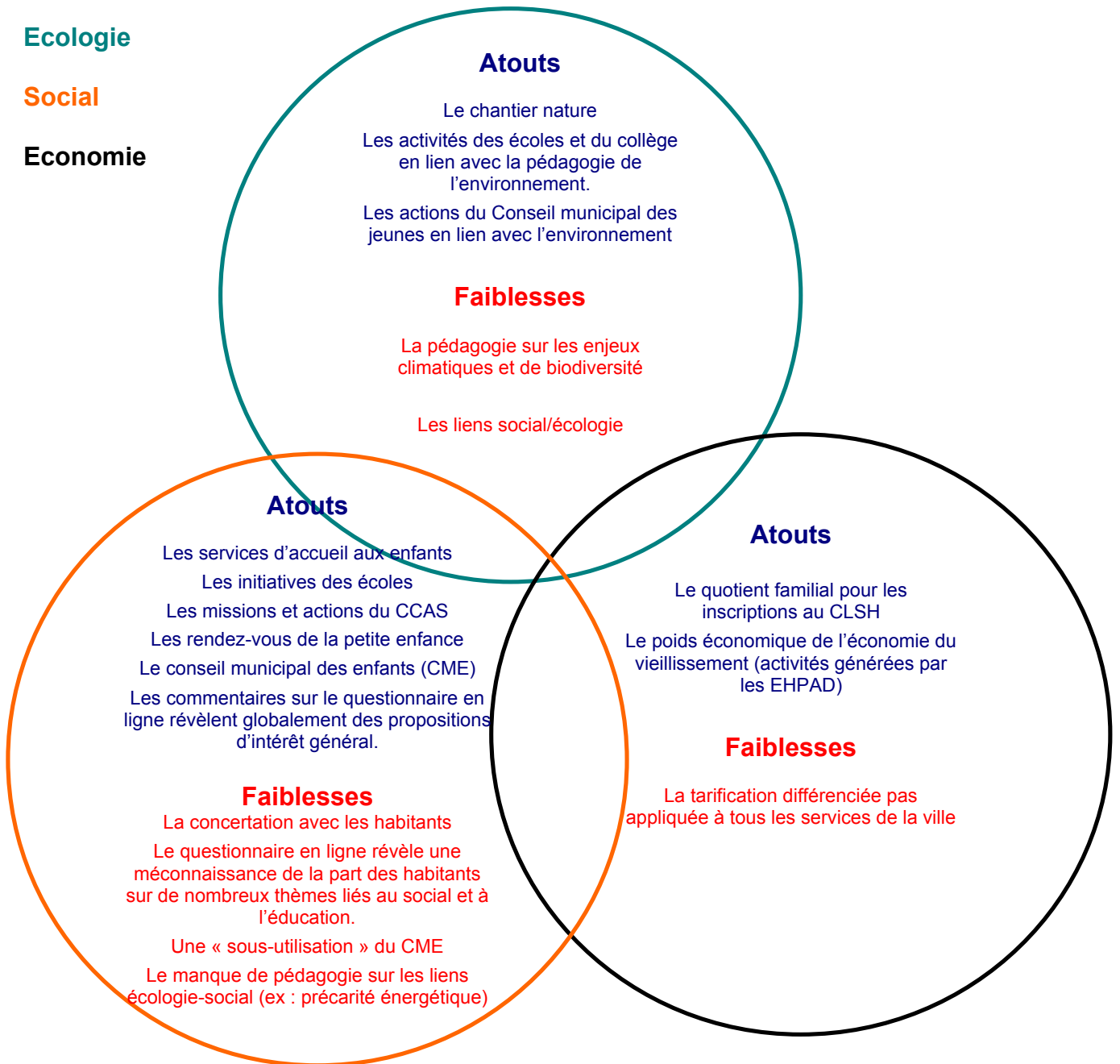
Politique sociale et éducative
<ul style="list-style-type: none">•Solidarité face aux situations de handicap•Sensibiliser le grand public au développement durable sur la commune avec conférence, expo, concertation•Passer à des transports gratuits par la CTRL•Communiquer sur les activités proposées pour les enfants•Faciliter les inscriptions aux activités d'été

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



Quelques éléments de contexte

Au niveau national, 23% des personnes ne fréquentent aucun équipement culturel.

Le rôle des collectivités est donc important pour faire mettre à disposition des publics éloignés d'activités des équipements et des programmes.

Avec plus de 1000 équipements sportifs à l'échelle du Pays de Lorient, l'offre est jugée satisfaisante. Les communes les plus peuplées concentrent près de la moitié des équipements, en revanche en termes de densité ce sont les plus petites communes qui sont les mieux pourvues. L'accès à cette offre reste inégal entre les habitants et les territoires. C'est donc à un enjeu d'équité et de solidarité dans l'accès aux activités sportives, que Cap l'Orient souhaite travailler. L'idée est de renforcer l'implication des acteurs dans les structures consultatives existantes et de développer de nouveaux outils pour améliorer les pratiques de loisir et renforcer les pratiques de compétition. Des événements sportifs de grande envergure viennent conforter la place du sport de haut niveau.

Le réseau d'équipements culturels est très dense sur le territoire. Des équipements structurants (comme le Grand Théâtre de Lorient ou le MAPL/ Musiques d'Aujourd'hui en Pays de Lorient) cohabitent avec des structures de proximité dynamiques et complémentaires (Hennebont, Lanester, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven, ...). Les manifestations culturelles et festives animent les communes tout au long de l'année.

Au niveau de la commune, la médiathèque est un élément incontournable de diffusion culturelle.

Elle dispose de nombreux supports : livres, cd, journaux/revues, DVD... et a été réaménagée en 2012 pour offrir des espaces de lecture et de convivialité aux personnes qui la fréquentent.

Elle propose régulièrement des rencontres de lecteurs (« les toqués du livre ») pour des échanges autour d'ouvrages commentés par leurs lecteurs.

La médiathèque est aussi l'un des 4 centres de la médiathèque départementale du Morbihan.

Elle dispose d'un espace pour les enfants et propose régulièrement des expositions et des conférences ouvertes au public.

Le catalogue de la médiathèque et les réservations de médias sont possibles en ligne.

Les tarifs d'abonnement sont particulièrement attractifs et accessibles au plus grand nombre (cf chiffres).

La commune dispose aussi d'une salle de 900 places à Kergoff. Elle est mise à disposition des associations, des écoles, et des particuliers pour l'organisation de manifestations, de spectacles ou de mariages.

Chaque année pour la Saint-Sylvestre, un grand Fest-Noz de 500 participants est organisé par l'association culturelle Tarzh An Deiz..

Chaque année, en mars ou avril, la finale vannetaise du Kan Ar Bobl se déroule aussi à Kergoff.

Notons aussi la tenue annuelle du pardon du Nelhouët, très fréquenté par la population.

La commune est dotée d'un patrimoine archéologique, architectural et culturel :

Des monuments mégalithiques :

- Tumulus et dolmen du Nelhouët,
- Dolmen du Mané Guillo,
- Dolmen de Kerloret, dolmen de St Coner,
- Tumulus de Locoyarn-Bihan.

Elle possède un patrimoine historique, architectural et culturel :

- Maisons à Kermoisan et à Gorlhès, Kerdronquis
- Fermes du Grand-Moustoir, de Kermain, Laïmat, Kerbéban

Et aussi un petit patrimoine de qualité :

- Fontaines de Kerbley, de Trescoët
- Borne de St Séverin
- Calvaire rue de la Libération
- Croix de chemin à Mané-Guillo
- Menhir de la reddition
- 4 fours à pain à Kergoff, Kerroc'h-Bihan, Kerbellec, Grand-Moustoir
- Chapelle du Trescoët
- Chapelle Notre-Dame-de-la-Vérité
- Eglise paroissiale Saint-Pierre Saint-Paul reconstruite avec une architecture moderne

Sans oublier des châteaux et manoirs :

- Château du diable
- Manoir de Kéraude, Manoir de Kerguen

Le tissu associatif, de loisirs, culturel ou sportif, est également très bien représenté sur la commune.

Au niveau culturel, la commune dispose aussi d'une école de musique associative qui propose de nombreuses disciplines musicales : accordéon chromatique, accordéon diatonique, batterie, biniou Coz, bombarde, chant, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, guitare, guitare Basse, harpe celtique, piano, saxophone, synthétiseur, violon, trompette.

Les élèves volontaires (à partir d'un certain niveau) peuvent aussi faire partie de l'orchestre Torn'ados swing qui joue dans différentes manifestations (fête de la musique, cérémonies de commémorations...).

La commune dispose de nombreux équipements sportifs proches du bourg ou à Kergoff :

- Un terrain avec piscine
- Un dojo
- Des terrains de tennis et de tennis de table
- Une salle omnisports
- Des terrains de foot
- Skate

Ces disciplines - et bien d'autres - sont accessibles par l'intermédiaire de 70 associations, qui tiennent un forum annuel afin de faire découvrir leurs activités.

Quelques chiffres

Tarifs de la médiathèque

0-7 ans Gratuit

8-18 ans et étudiants 10 €

18 ans et plus 15 €

Abonnement familial 35 €

Demandeur d'emploi gratuit

12 objets peuvent être empruntés pour 3 semaines sur chaque carte d'abonnement (individuelle)

Plus de 70 associations culturelles ou sportives sont recensées sur Caudan (cf liste sur le site internet de la commune)

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération / Pays de Lorient

Centres culturels du Pays de Lorient

Le GPS : réseau des grandes et petites salles du Pays de Lorient qui regroupe 14 lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

Festival Interceltique

Une trentaine d'associations

Ce que révèle le diagnostic sensible

Les thèmes de la culture et du sport ont été jugés secondaires lors du diagnostic sensible

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Equipements complets pour le sport (foot, salles, boules, skate...)• Médiathèque avec annexe départementale• Activités de la médiathèque• Vie associative développée• Associations des parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none">• Manque d'une politique communale d'ensemble (hormis activités médiathèque)• Manque d'un lieu emblématique ayant une programmation culturelle• Absence de fédération, de coordination des associations• Bénévolat associatif en recul• Accessibilité non assurée• Dégradation des équipements• Manque un second gymnase• Occupation et gestion des salles mises à disposition des associations

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

« S'impliquer dans la vie locale, la vie associative » et « Favoriser l'accès à la culture pour tous » n'apparaissent respectivement comme des actions liées au développement durable que pour 21 et 24 des personnes ayant répondu au questionnaire.

De même, « l'épanouissement des habitants (loisirs, sport, vie culturelle) » est considéré comme un thème prioritaire à approfondir sur la commune en matière de développement durable que par 36% des personnes.

« La qualité de l'offre sports et loisirs » est considérée comme un point fort pour 79% des personnes.

Dans une moindre mesure (55%), la concertation avec les associations est aussi un point fort.

Les avis sont plus mitigés pour « le développement d'actions de solidarité internationale et locale : 39% personnes trouvent que c'est un point fort, 42% que c'est un point faible et pour « la qualité de la vie culturelle » : 45% personnes trouvent que c'est un point fort et 48% que c'est un point faible de la commune. Les autres ne se prononcent pas.

La vie culturelle et sportive ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Liens avec l'agenda 21 de Lorient aggro

Sur les aspects culturels, l'Agenda 21 met en avant :

- Le soutien aux forums d'échanges et événements favorisant le fonctionnement d'un réseau culturel professionnel et associatif sur le territoire. Soutien aux activités artistiques favorisant le décloisonnement : extension du projet d'"Idées détournées" à l'échelle de l'agglomération.
- Le soutien et diffusion de l'action du collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne : identification des besoins de formation au développement durable et accompagnement des acteurs culturels.
- Le soutien aux échanges intergénérationnels autour de la culture bretonne.

En termes de « culture sur le développement durable » l'Agenda 21 propose :

- Le développement de la sensibilisation et de la mobilisation au développement durable » : sous forme d'appels à projets auprès des acteurs locaux pour intervenir auprès de publics ciblés, sur des thématiques répondant aux besoins repérés par la collectivité (exemple : actions réalisées pendant la semaine du développement durable).
- L'organisation de « Dialogues et rencontres autour du développement durable » : conférences et débats avec le grand public autour des compétences, des savoir-faire et des projets des acteurs du territoire.

Au niveau du sport, l'agenda 21 propose de travailler sur les aspects de mutualisation -, notamment par :

- la création d'un conseil consultatif des sports (rassemblant des élus et des associations sportives) à l'échelle de l'agglomération : observatoire des pratiques et préconisations d'amélioration, extension des accès aux équipements.
- La mutualisation des clubs sportifs par discipline pour améliorer les pratiques de compétition à l'échelle intercommunale.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 15 : Accès aux sports et à la culture

- Amélioration du fonctionnement des activités sportives
- Soutien aux initiatives culturelles collectives

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Vie culturelle et sportive (Equipements, Animations, Vie associative)

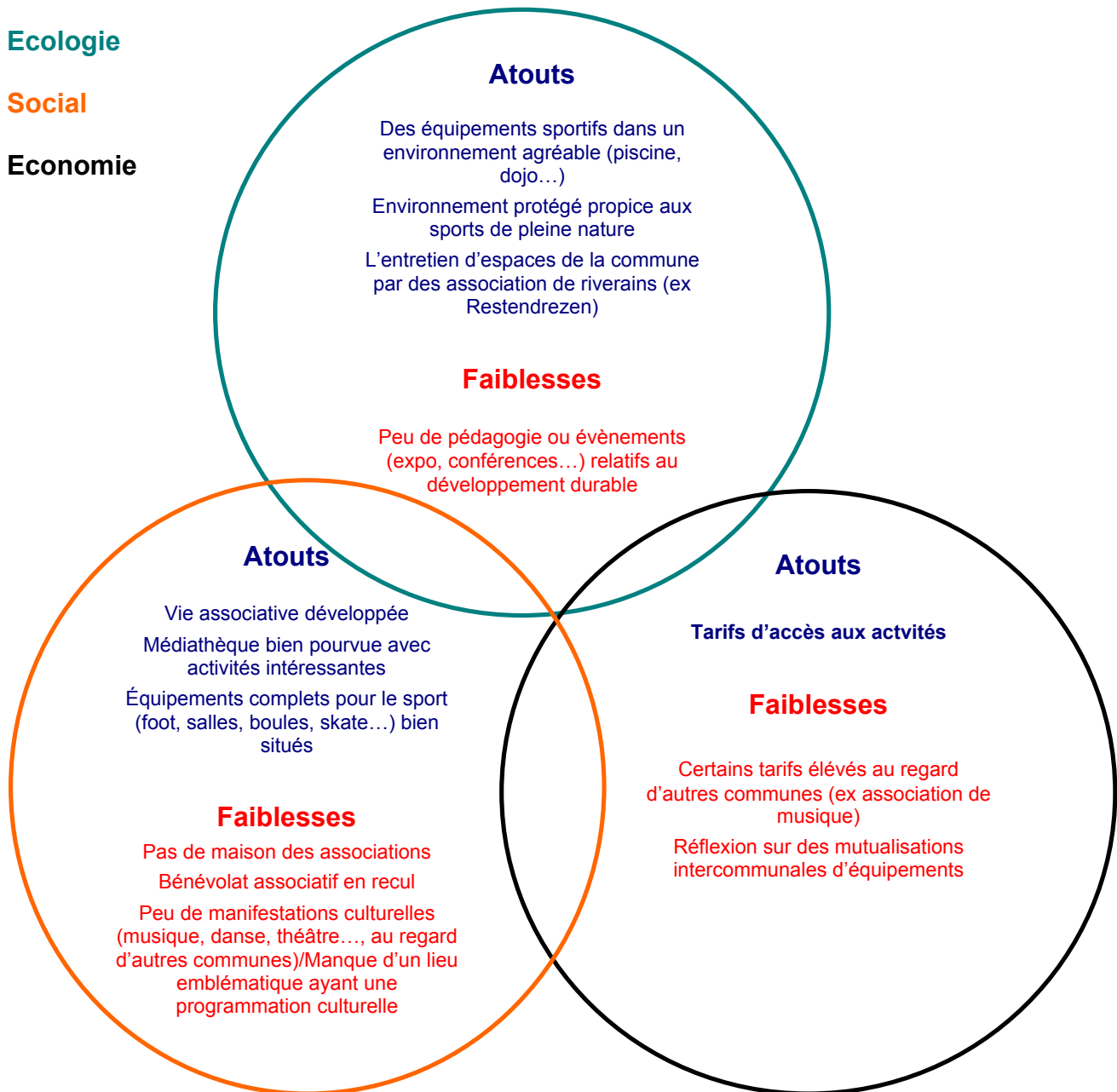
- Réfléchir au développement de la politique culturelle Poursuivre l'aménagement en raison d'une augmentation future de la population
- Nouveaux équipements à installer (Coût à prévoir) pour le Lenn Sec'h
- Création d'une maison des associations pour que chacune puisse bénéficier des mêmes services + création d'un emploi

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



12/Zones d'activités

Quelques éléments de contexte

Lorient-agglomération a élaboré en 2009 un Schéma directeur des zones d'activités qui a mis en évidence un risque de pénurie - dans la logique actuelle d'installation de ces zones – compte tenu d'une demande annuelle de l'ordre de 14 ha.

Des niveaux de tension différents sont constatés selon le profil des demandeurs, répartis en grandes familles :

- Accessibles, spacieuses et souhaitant des parcelles importantes
- Des polarisées et commerciales souhaitant être localisées au barycentre d'une zone de chalandise (Kerpont en fait partie)
- Des locales qui souhaitent une localisation de proximité et abordable
- Des profils « technico-tertiaires pour lesquels les disponibilités sont plus importantes (ex base de sous-marins).

Caudan compte 6 zone d'activité (cf chiffres): Kergouran, Kergoussel, Lann Sevelin, Bellevue-La Montagne du Salut, Kerloïc, Kerpont.

Notons que depuis 2010, la taxe professionnelle – qui était « unique » sur l'ensemble du territoire de La Communauté – a été remplacée par la Contribution financière des entreprises. La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Contrairement à la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains

Parmi les objectifs de la révision du PLU, l'un concerne l'encouragement à la requalification et à la densification de la zone de Kerpont, zone d'activité d'intérêt communautaire. La zone de Kerpont est considérée comme un secteur stratégique à conforter et à requalifier.

L'un des enjeux identifiés dans la démarche d'Agenda 21 consiste à trouver le meilleur équilibre entre la volonté développer et de requalifier les ZA et celle de promouvoir les circuits courts et les commerces locaux du bourg.

Un autre enjeu consiste à travailler sur les déplacements des salariés.

L'association des commerçants, industriels et artisans de Kerpont (Aciak) a lancé en 2012 une étude sur le sujet avec Lorient-agglomération.

Enfin notons que cette zone est concernée par la question des zones humides, notamment le marais de « La Goden » qui constitue l'une des sections de la vallée du Plessis.

Quelques chiffres

Le territoire communautaire compte 791 ha de zones d'activité.

Les 6 zone d'activités de Caudan accueillent 273 entreprises.

Précisions sur les ZA de Caudan :

- Kergouran :1987, 54 établissements (commerce, services, construction, commerces)
- Kergoussel :1989, 41 établissements (services, production, logistique)
- Lann Sevelin : 1979, 83 établissements (commerce, environnement, logistique)
- Bellevue-La Montagne du Salut : 1964, 40 établissements (commerce, construction)
- Kerloïc :1995, 8 établissements (commerce, construction)
- Kerpont :1995, 36 établissements commerce, production, logistique.

Kerpont emploie près de 7500 personnes et accueille 444 entreprise. A noter que le rapport du PLU fait état de 2159 personnes sur une surface de 185 ha à Caudan (Lanester disposant de 105 ha).

C'est la zone d'activité la plus importante de l'agglomération et du département.

Entre 2009 et 2009, 19 ha supplémentaires ont été occupés par des activités économiques à Caudan.

La demande sur le territoire de Lorient agglomération est de 14 ha/an (cf contexte) alors que le foncier disponible est de 30 ha.

L'association des commerçants, industriels et artisans de Kerpont (Aciak) fédère une centaine d'adhérents représentant environ 3 200 emplois.

Acteurs présents sur le territoire

Région Bretagne, départements, Chambre de commerce et Lorient agglomération : démarche Qualiparc.

Bretagne Qualiparc est un dispositif régional associant la Région Bretagne et les quatre départements pour offrir aux collectivités porteuses de projets de parcs d'activités un accompagnement durant toutes les étapes de la vie du parc.

Lorient-agglomération

En 2009 elle a lancé un Schéma directeur des zones d'activité (cf contexte)

Le ScoT propose des préconisations majeures pour la structuration urbaine de l'agglomération et le traitement des entrées de ville.

La zone de Kerpont est concernée car le ScoT préconise une maîtrise stricte de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers en insistant sur « l'effet vitrine » réservé aux entreprises représentatives de la dynamique économique locale.

Il préconise aussi une maîtrise de la qualité des paysages le long de l'A82.

L'association des commerçants, industriels et artisans de Kerpont (Aciak)

Elle se fixe pour objectif de :

- Poursuivre la réhabilitation du Pôle d'Activités de Kerpont
- Lui donner des possibilités d'extension pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises
- Développer la communication entre les entreprises et avec les collectivités partenaires, promouvoir le Pôle d'Activités de Kerpont comme un des moteurs du développement de l'agglomération
- Apporter des réponses pertinentes à des besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés.

Ce que révèle le diagnostic sensible :

Ce thème des zones d'activités a été jugé prioritaire par les membres du comité de pilotage mais dans une moindre proportion que des thèmes plus en lien avec les compétences directes de la commune.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•Pôle d'activité de Kerpont (le + important du Morbihan) proche de l'A82, créateur d'emplois et de ressources financières (taxe professionnelle, puis compensation).•Projet d'extension de Kerpont à vocation communautaire•Kergoussel, Lann Sévelin, Kergouaran•Schéma directeur de kerpont	<ul style="list-style-type: none">•Manque de terrain pour l'installation de nouvelles entreprises•Emprise de surface agricole•Faible qualité environnementale et paysagère de Kerpont, peu d'efforts paysagers et d'accueil des clients (parkings)•Des projets d'extension (Kerpont) qui ne tiennent pas compte de la présence d'habitants à proximité et consomment des espaces agricoles (extensions prévues par le PLU n'augurent pas de belles perspectives pour le voisinage des zones concernées).•Lisibilité des différentes zones•Compatibilité besoins des entreprises et aspects réglementaires•Manque de transport collectif pour cette zone

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

Certains avis sont aussi indiqués dans la fiche agriculture ou celle sur le commerce et l'artisanat.

Sont considérés comme des points forts les actions suivantes :

L'accueil des entreprises sur les zones d'activités (70%), la préservation de l'activité agricole (protection du foncier, transmission d'exploitations ...) (61%), l'accès à la formation et l'éducation (55%).

Sont considérés de manière relativement équilibrés en points forts ou points à améliorer : l'aide aux acteurs économiques de l'insertion, le maintien de l'emploi local, le soutien à l'économie sociale et solidaire

Sont considérés comme des points négatifs Le soutien aux entreprises éco responsables les éco produits et les éco techniques (52%), l'accueil des commerces en centre ville (58%), les actions en faveur de l'artisanat (61%), la promotion des produits locaux et/ou bio (79%), l'accompagnement des demandeurs d'emploi (67%).

Un commentaire indique qu'il ne faut pas se contenter de soigner l'image du centre bourg, car la commune est vaste ! Et songer aussi à embellir les zones d'activité où se trouvent quelques hameaux d'habitations.

Un autre propose de favoriser les entreprises locales lors de l'attribution des marchés publics (critères environnementaux et pas seulement économiques) et de valoriser les efforts réalisés par les entreprises en matière de protection de l'environnement.

Enfin, l'action économique et les services aux entreprises sont des thèmes considérés comme étant à approfondir par l'Agenda 21.

Liens avec l'agenda 21 de Lorient agglo

L'agenda 21 de Lorient agglomération insiste sur les questions d'économie d'espace, de réduction à la source de la production de déchets (emballages notamment) et de développement des circuits courts et des commerces locaux. Cela repose la question des équilibres à trouver entre zones d'activité et commerces locaux/

Le plan climat territorial propose une optimisation des besoins énergétiques dans les zones d'activités : conseil aux entreprises pour la définition des besoins en énergie, et insiste sur la nécessité de réduire les émissions de GES des déplacements des employés mettant en avant des plans de déplacements.

L'accessibilité des zones d'activités et la continuité des aménagements est également mise en avant.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 7 : Maîtrise de l'étalement urbain et aménagement durable

- Maîtrise de la consommation d'espace
- Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

Chantier 8 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

- Maillage des trames verte, bleue et bleu marine
- Protection et gestion de la ressource en eau

Chantier 13 Solidarité dans l'économie

- Soutien à l'économie sociale et solidaire
- Accès à l'emploi et à la formation

Chantier 18 Empreinte carbone des acteurs économiques

- Réduction impact des déplacements domicile-travail
- Réduction de l'impact du transport des marchandises
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et artisanaux
- Réduction de la production de déchets des activités économiques

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Zones d'activité

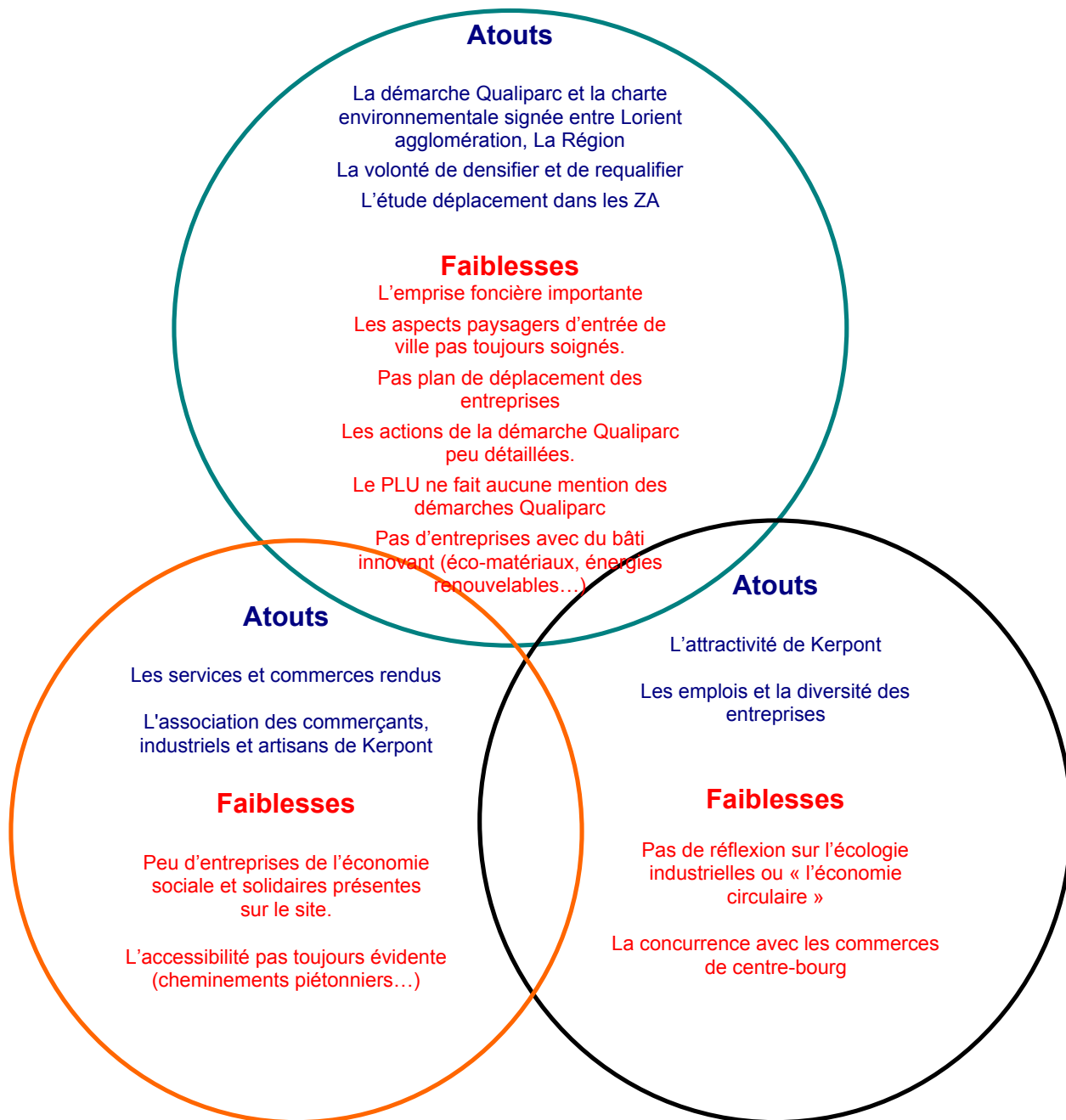
- Extension de ce pôle dans le nouveau PLU
- Extension/requalification/densification de Kerpont
- Améliorer la signalétique
- Faire des aménagements paysagers
- Nécessité d'aménager ces zones (aménagement paysager).
- Ne pas sacrifier sans aménagement le bien être de certains Caudanais par l'expansion des activités industrielles de l'agglo.
- Créer des zones tampon efficaces.
- Mise en place d'une ligne de bus

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



Quelques éléments de contexte

Cette fiche est complémentaire de celle sur les zones d'activités et, dans une moindre mesure, de celle sur l'agriculture (circuits courts).

Plusieurs études au sujet des commerces et de l'artisanat ont été menées sur la commune de Caudan.

Cette réflexion a mené la municipalité à souhaiter mettre en place une protection des commerces situés en centre-ville, face au développement du pôle commercial de Kerpont (l'implantation de nouveaux commerces dans la zone de Kerpont sera fortement limitée et réglementée tout en y préservant l'implantation d'activités artisanales).

Les commerces de centre-ville participent à la fois du lien social mais aussi à l'animation.

Deux pôles commerciaux et de services existent dans le centre-ville :

Une première concentration de commerces à protéger se situe dans un rayon de 300 mètres autour de l'église et de la mairie, c'est-à-dire dans un rayon de proximité, facilement accessible par un piéton, et desservi par les transports en communs. On y trouve :

2 boulangeries, une boucherie-charcuterie, un fleuriste un tabac-presse. Les services (banques/assurances) sont au nombre de 5 et des services de santé (médecins, pharmacies, kiné ostéopathes) sont aussi présents.

Le centre-ville est aussi caractérisé par des débits de boisson et des restaurants.

Le reste des commerces est situé dans le centre commercial de Kerio au nord du centre-ville, à proximité d'importants secteurs pavillonnaires et du futur quartier du Lenn Sec'h.

Les commerces se situent en proximité d'un supermarché et comprennent un poissonnier, une boulangerie, un fleuriste. On trouve aussi un opticien, une pharmacie et des services : coiffure, laverie, auto-école, agence immobilière

Cette zone est stratégique au regard de sa situation proche du quartier de Lenn Sec'h et de fait elle est un bon moyen de modéliser un meilleur équilibre commerces de proximité et zones d'activités, comme cela est évoqué par les membres du comité de pilotage.

Ces deux zones commerciales sont bien desservies par les transports en commun et par les cheminements de déplacements doux

Le renforcement du centre-ville et de son attractivité sont l'un des enjeux identifiés par la révision du PLU, avec la volonté de densifier les espaces disposant des commerces et équipements nécessaires.

S'agissant du tourisme, le Pays de Lorient est un territoire attractif par sa vocation maritime, et par son littoral qui comprend 132 kms de côtes et un grand nombre de plages très fréquentées. L'île de Groix, la Citadelle de Port-Louis, le Festival Interceltique de Lorient, le zoo de Pont-Scorff, la Cité de la Voile Eric Tabarly et le pôle Course au large, sont autant de « locomotives touristiques ».

La communauté d'agglomération est aussi dotée d'espaces muséographiques et d'équipements de loisirs de proximité qui valorisent les spécificités du territoire (le sous-marin « Flore » à Lorient, les Haras d'Hennebont, l'Odysseum à Pont-Scorff, la maison de l'île Kerner à Riantec, la Tisserie de Brandérion, le parc d'eau vive de Lochrist,...). Le nautisme de loisirs (plaisance, croisière, ...) est en plein essor et constitue le moteur du développement touristique local.

Caudan possède un camping fermé depuis quelques années dont la réaffectation doit être envisagée. La commune est aussi balisée par des sentiers de randonnée réalisés par l'office de tourisme et les services de Lorient-agglomération.

La proximité du Scorff, du Blavet et de la côte sont des éléments intéressants pour réfléchir à une stratégie touristique, bien que ce thème ne soit pas jugé prioritaire par les membres du comité de pilotage.

La liste des animations proposées à la rubrique tourisme du site Internet de la ville n'a pas été mis à jour depuis 2011.

Quelques chiffres

Caudan possède 525 établissements (avec Kerpont) et dispose d'une cinquantaine de commerces installés au centre bourg ou sur le site de Kério.

Caudan possède également 2 garages automobiles.

Les zones de commerces de proximité sont distantes de 500 m l'une de l'autre. Un rayon de 300 m depuis le centre de ces 2 zones permet de concentrer l'ensemble des activités du centre (sauf garages)

Le tourisme génère 26 000 emplois directs en région Bretagne, et représente 7% du PIB de Lorient-agglomération
5 hôtels sont présents sur la commune, dont un 2 étoiles et un 3 étoiles, ils représentent 279 chambres. Le terrain de camping 2 étoiles qui existait en 2006 a fermé. Les résidences secondaires représentent à peine 1% des habitations
4 circuits de randonnée balisés sillonnent la campagne de Caudan
11 monuments et lieux touristiques sont recensés : - EGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL - CHAPELLE DU NELHOUËT - LA FONTAINE DE KERBLAYE - CHAPELLE DU TRESCOUËT - FONTAINE DU TRESCOUËT - LE CALVAIRE, RUE DE LA LIBERATION. - MENHIR DE LA REDDITION, RUE DU 10 MAI 1945 - BORNE DE SAINT-SEVERIN - FOUR À PAIN DE KERGOFF - MANOIR DE KERAUDE - LE CHÂTEAU DU DIABLE
Zone de Kerpont (cf fiche 12/ZA) 59 commerces sont inscrits dans l'annuaire des entreprises de Kerpont (http://www.kerpont.fr), 8 hôtels et 11 restaurants

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération / Pays de Lorient
L'association des entreprises de Kerpont
Office de tourisme du Pays de Lorient
Conseil Général du Morbihan,
Chambre de commerce et d'industrie Morbihan,
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Morbihan,
Comité Régional du Tourisme

Ce que révèle le diagnostic sensible

Les commerces et services sont une priorité pour les membres du comité de pilotage, ce qui n'est pas le cas du tourisme.

La thématique « commerces et services » est en bas de la liste des thèmes prioritaires pour les personnes ayant répondu au questionnaire.

L'artisanat n'est pas évoqué en tant que tel.

Atouts	Faiblesses
<p>COMMERCE ET ARTISANAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux commerces sur ZA • Entreprises artisanales plutôt à Kergouaran • Quelques artisans et commerces de proximité (avec l'essentiel) • 2 centres commerciaux (centre-ville et kério) • Clientèle potentielle des personnes travaillant à Caudan. <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation de la commune • Cadre de vie agréable • Plan d'eau de Kergoff et bois • Scorff proche • Camping • Centre d'hébergement • Suffisamment d'hébergements sur le territoire • Présence de gîtes, hôtels - restaurants, circuits pédestres • Histoire de la commune (39/45) 	<p>COMMERCE ET ARTISANAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commerce d'habillement dans le centre • Caudan trop proche de Lorient (habitudes et concurrence) • Faible diversité • Décisions de Lorient agglomération pour maîtriser l'extension commerciale et artisanale <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité touristique faible (ou mal considérée) • Pas de volonté de développer le tourisme : fermeture du camping, plus d'activités aux abords de l'étang • Rives du Scorff peu accessibles • Faible offre de logements (hors zone hôtelière) ; camping fermé • Commune pas très loin des plages • Camping fermé au moment du festival interceltique de Lorient • Dynamiser l'accueil de la salle des fêtes • Voies vertes • Pas de circuits de randonnées proposés pour découvrir la commune (Note N&C : cf ceux d'office de tourisme Lorient agglo)

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

L'accueil des commerces en centre-ville » et « les actions en faveurs de l'artisanat » sont considéré comme des points faibles de la commune pour 58% personnes.

« La promotion des produits locaux et/ou bio » est également considérée comme un point faible pour 79% des personnes.

Pourtant, les personnes ayant répondu au questionnaire place l'achat des produits locaux au deuxième rang (67% 31) comme une illustration concrète d'investissement durable.

Les commentaires libres sont les suivants :

Développer encore plus les commerces de proximité est une action à conforter.

Le Carrefour de Caudan est un point fort de la commune. Il semble que les artisans de la commune ne sont pas identifiés suffisamment, leurs capacités sont mal connues.

Les actions en faveur de l'artisanat doivent se faire en prenant compte des nuisances générées par ces implantations et en aucun cas au détriment du voisinage et des habitants déjà en place, comme cela s'est trop souvent produit à Caudan.

Un centre bourg qui vit assez peu ; cela pousse donc les habitants à aller chercher ce qu'ils recherchent en-dehors de la commune. Cependant, il existe parfois des offres mais qui sont peu mises en valeur (ex. certains commerces sur la zone de Kério ne sont pas ou peu mis en avant, et donc on n'y pense pas !).

Liens avec l'agenda 21 de Lorient agglo

L'agenda 21 met surtout en avant la maîtrise de l'étalement urbain et la mixité des fonctions (habitat/services/commerces/accessibilité/mobilité).

Le plan climat insiste sur les actions de valorisation des bâtiments performants et promotion de l'isolation des bâtiments (bureaux, commerces, industrie) : label ou certification en partenariat avec le Cluster habitat durable et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan.

Il préconise :

- L'optimisation des besoins énergétiques dans les zones d'activités : conseil aux entreprises pour la définition des besoins en énergie, conseil aux communes pour le choix du matériel d'éclairage, valorisation des certificats d'économie d'énergie.
- La valorisation des diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et artisanaux réalisés avec les aides de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Au niveau tourisme, l'essentiel de la clientèle (plus de 50%) est originaire du grand ouest et de la région parisienne. Même si 39% des touristes sont fidélisés et reviennent régulièrement, les initiatives visent à attirer à la fois un public exogène mais aussi à développer un tourisme de proximité auprès des habitants.

Pour conforter les performances économiques du secteur du tourisme, il importe d'agir, d'une part, sur la diversification de l'offre de produits touristiques, en irriguant davantage l'arrière pays et en s'appuyant sur l'identité plurielle du territoire, et, d'autre part, sur le renforcement des capacités d'accueil, en partenariat avec les professionnels du tourisme.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 4 : Tourisme « Mer, Rade, Vallées »

- Offre de produits touristiques spécifiques au territoire
- Renforcement des capacités d'accueil

Chantier 7 : Maîtrise de l'étalement urbain et aménagement durable

- Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

Chantier 18 : Empreinte carbone des acteurs économiques

- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et artisanaux

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

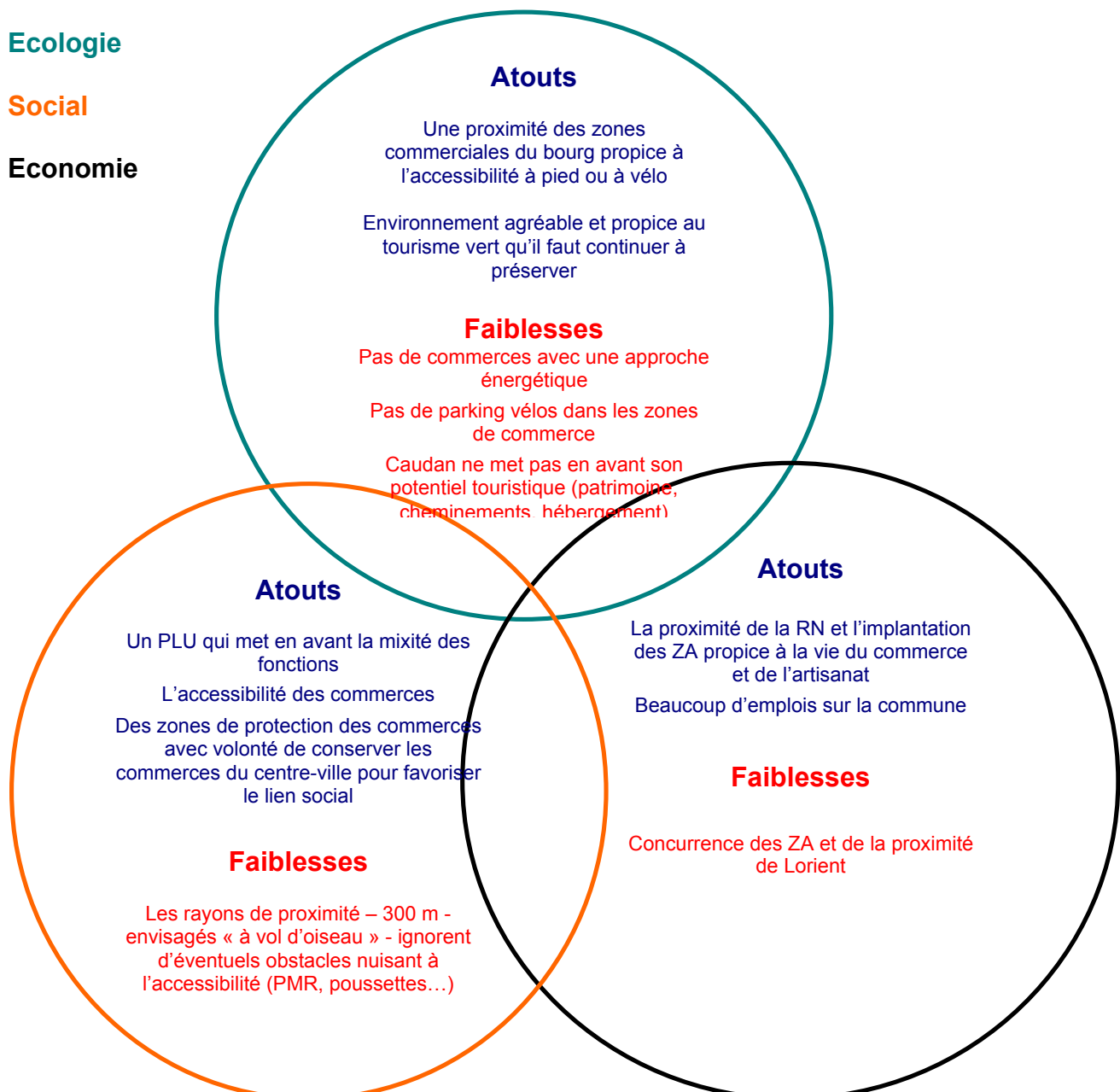
Artisanat – Commerces (diversité, localisation...)	Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de linéaires commerciaux dans le nouveau PLU • Favoriser et conserver l'installation de commerces en centre-ville • Mieux dédier les vocations des ZA (notamment en direction de l'artisanat) • Mettre en place un petit marché le dimanche matin (le jour de la fermeture des hypermarchés) • Promouvoir le centre commercial dans son schéma actuel sans accepter le départ du Carrefour 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de chemins d'accès sur Scorff • Création d'une voie verte dans le bois de Kergoff • Utiliser la période estivale pour proposer une animation quotidienne ou hebdomadaire • Mettre en valeur le patrimoine communal • Ouvrir le camping sur 1 mois en embauchant un senior sur la période en travaillant sur la communication • Proposer une action de soutien au tourisme de découverte économique • Les nombreuses infrastructures sportives permettraient d'organiser des stages sportifs • Créer de vrais circuits de différents niveaux pour la randonnée • Prévoir une utilisation de l'ancien camping

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie



14/Agriculture

Quelques éléments de contexte

Au niveau national et européen, 2013/2014 sont marqués par la mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) qui propose de répondre à 3 grands enjeux :

- Une alimentation saine, diversifiée et accessible pour la population européenne
- Des territoires ouverts, dynamiques, aux potentiels agricole et agronomique préservés
- Une agriculture pleinement intégrée dans la lutte contre le réchauffement climatique et le développement des énergies renouvelables.

L'un des principaux objectifs de la révision du PLU de Caudan est de répondre aux besoins de développement de la commune tout en préservant l'agriculture, identité de la commune et activité socio-économique importante.

Comme évoqué également dans la fiche relative aux aménagements et au paysage, cette dimension rurale et agricole de la commune est particulièrement affirmée par les membres du comité de pilotage.

Un diagnostic agricole communal mené par la Chambre d'agriculture a été réalisé entre 2011 et 2012. Il a été présenté aux agriculteurs en juin 2012. Dans la révision du PLU, la commune a mis en évidence la volonté de préserver l'activité agricole fragilisée par l'augmentation de l'urbanisation. Le PADD préconise d'ailleurs de préserver et de requalifier l'économie de la commune en affirmant vouloir contribuer à une agriculture pérenne et forte.

A la lecture du diagnostic sensible et à travers le PLU, il est évident que le maintien d'une activité agricole forte sur le territoire est une préoccupation. En revanche, le type d'agriculture à préserver ou à encourager est peu, voire pas abordé.

Une autre donnée à intégrer est la fusion au premier janvier prochain de la Communauté de Communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet, avec Lorient agglomération. Les 6 communes qui la composent (Bubry, Quistinic, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay) sont marquées par leur caractère rural et agricole.

Cette « ruralisation » de Lorient agglomération en proximité de Caudan devrait susciter des démarches prospectives nouvelles, notamment sur la question des circuits courts, de l'énergie, des liens ville-campagne au sens large.

Quelques chiffres

Le Grenelle de l'environnement a fixé à 20% la part du bio dans la Surface agricole utile en France. En 2012, la SAU bio est de 6%.

La Surface agricole utile de la commune représente 2340 ha (52% du territoire communal).

La surface moyenne des exploitations est de 87 ha (60 en Bretagne).

70% des terres agricoles ont une valeur agronomique bonne à très bonne.

En 2010 la commune comprenait 37 fermes pour 117 actifs. En 2000, elle comptait 55 fermes et en 1988 117.

3 activités connexes à l'agriculture sont présentes sur le territoire : un couvoir (63 personnes), une entreprise de travaux agricoles, un Esat (établissement et service d'aide par le travail) qui fait entre autre du maraîchage bio (18 personnes).

L'âge moyen des actifs est de 47 ans.

Les activités se répartissent de la manière suivante :

Lait : 56%

Cultures : 12%

Volailles : 8%

Porcs : 8%

Légumes : 12%

Kiwis : 4%

6 fermes pratiquent la vente directe.

La commune compte aussi une ferme équestre.

Une étude de l'Audélor montre que sur la période 2003/2009 Kerpont a joué un rôle important dans l'accueil des entreprises en utilisant 50% du foncier économique sur le territoire, Caudan se situant après Lanester et devant Lorient.

Surfaces agricoles consommées (passées et futures, professionnelles et non professionnelles) :

Lenn Sec'h : 52,3 HA

Kerpont Kerbaudrec : 64,12 HA

Kerpont Lezevorc'h : 65,89 HA

Kerpont kerloïc : 66,54 HA

Kerpont Le Poux : 10,33 HA

50 ha travaillés aujourd'hui par les agriculteurs sont susceptibles de changer d'affectation dans le cadre du développement de la zone de Kerpont.

L'association « Terre de Lien » propose un convertisseur qui permet de mesurer le nombre d'hectares nécessaires sur une commune pour viser l'autonomie alimentaire en agriculture biologique. Il s'agit évidemment d'un calculateur théorique mais il est intéressant pour mettre en œuvre une politique de soutien à cette filière. Ce calculateur a été élaboré sur la base d'une ration alimentaire proposant plus de protéines végétales et moins de viande.

A titre d'exemple, pour Caudan : si l'on voulait une être autosuffisant en bio il faudrait :

2754 ha et 127 agriculteurs

Autre exemple, pour 100 élèves mangeant à la cantine, il faudrait 6,40 ha.

Acteurs présents sur le territoire

Lorient Agglomération, notamment à travers le programme Leader qui propose 5 axes de travail :

- 1/Soutenir des projets privés et publics innovants
- 2/Renforcer la stratégie de développement agricole et rural du territoire
- 3/Valoriser les produits et potentiels locaux : circuits courts, filières locales, diversification et innovation, patrimoine naturel, culturel, tourisme.
- 4/Améliorer l'organisation des acteurs locaux privés et publics : concertation, mise en réseau, prise de décision, évaluation.
- 5/Coopérer avec d'autres territoires bretons, nationaux et européens

La communauté a aussi établi en 2001 une Charte de l'agriculture de Lorient Agglo

Depuis 1998, les élus de Lorient Agglomération et les représentants de la profession agricole ont partagé le constat que l'agriculture sur le territoire jouait un rôle primordial en matière de développement économique, de préservation de l'environnement et des paysages, d'aménagement du territoire, et de diversité socioculturelle.

Ce constat s'est traduit en 2001 par la signature de la Charte de l'agriculture qui fixe 3 grands objectifs :

- Mettre en œuvre une politique agricole pour le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée
- Favoriser toute action concourant à la protection de l'environnement et des paysages
- Développer la communication et soutenir toutes les initiatives permettant d'accroître le dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants de la Communauté d'Agglomération.

Ces objectifs se déclinent en dix thèmes d'action

Economie

- Diminution des pressions foncières sur les terres et sièges d'exploitations
- Installation de jeunes exploitants
- Diversification des activités et des modes d'exploitation<

Environnement

- Préservation de la qualité de l'eau et de l'air
- Valorisation paysagère du patrimoine rural naturel et bâti
- Gestion concertée pour la valorisation des déchets agricoles et urbains
- Production d'énergies renouvelables

Communication

- Mise en place d'outils pour accroître la concertation et mieux se connaître. A ce titre, il est possible de se procurer en téléchargement un guide des producteurs pratiquant de la vente directe sur le territoire de l'agglomération ([http://www.produits-fermierpaysdelorient.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14162/\\$File/Producteurs_CapLorient.pdf?OpenElement](http://www.produits-fermierpaysdelorient.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14162/$File/Producteurs_CapLorient.pdf?OpenElement))
- Animation d'événements et d'échanges

Le ScoT également insiste fortement sur l'économie d'espace, le maintien des espaces agricoles et ruraux.

Le département, la chambre d'agriculture et les communes ont signé en 2008 la Charte de l'agriculture et de l'urbanisme du Morbihan (2008)

La Région avec son projet d'Alliance agricole bretonne.

Ce que révèle le diagnostic sensible :

Ce thème a été considéré comme prioritaire par les membres du comité de pilotage.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">•36 fermes (25 professionnelles), 60 emplois directs assez diversifiées et dynamiques (87 ha en moyennes)•Vaches laitières et légumes•Serres de Kerlo•Paysage rural cultivé•Maîtrise du PLU pour une urbanisation contrôlée•Une nouvelle ferme en bio au Cosquer	<ul style="list-style-type: none">•Diminution du nombre d'exploitations (pérennité à moyen et long terme compte tenu de l'âge des exploitants)•Menaces liées à l'artificialisation de sols, l'extension des zones d'activité,(Kerpont), le développement des routes (D.769)•Pas en lien avec les services de restauration communal•Pas d'agriculture bio•Peu de circuits courts (hormis ESAT et kiwis)•Manque d'échanges et de communication entre agriculteurs et habitants

Résultats du questionnaire en ligne

Les réponses sont à relativiser car seuls 33 questionnaires (31 en ligne et 2 sur papier) ont été renseignés. Néanmoins, ils sont une indication intéressante à prendre en compte, en complément des avis exprimés par les membres du comité de pilotage.

La préservation de l'activité agricole (protection du foncier, transmission d'exploitations ...) est considérée comme point fort pour 61% des personnes.

En revanche, la promotion des produits locaux et/ou bio est considérée comme un point à améliorer par 79% des personnes.

Comme abordé sur les questions d'aménagement et d'urbanisme, un commentaire considère que les terres agricoles sont grignotées par l'urbanisme et propose comme objectifs la préservation des terres agricoles et du milieu naturel, ainsi que le soutien aux agriculteurs pour valoriser localement la production agricole.

Liens avec l'agenda 21 de Lorient aggro

L'agenda 21 reprend globalement les dispositions déjà mises en œuvre dans les différentes politiques agricoles et agro-alimentaires de l'agglomération.

10% de repas bio sont servis dans les cantines.

Des menus bios sont régulièrement par la cantine municipale.

Au niveau énergétique, le plan climat rappelle que l'agriculture ne consomme qu'1% de l'énergie consommée sur le territoire mais produit 26% des gaz à effet de serre.

Actions proposées par l'Agenda 21 de Lorient agglomération

Chantier 2 : Pêche, agriculture et agro-alimentaire Pêche, agriculture et agro-alimentaire

•Maintenance de l'activité agricole et soutien à l'agriculture durable

Chantier 3 : Filière alimentaire locale de produits terre/mer

•Structuration de l'offre de produits locaux et biologiques

•Renforcement des liens entre producteurs et consommateurs

Chantier 5 : Energies renouvelables et éco-construction

•Soutien aux filières liées aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux

Quelques leviers d'action identifiés en phase diagnostic

Agriculture
<ul style="list-style-type: none">•Préservation des terres agricoles dans le nouveau PLU•Favoriser les producteurs locaux et les circuits courts•Favoriser l'agriculture bio•Concertation avec le milieu agricole pour une agriculture durable.•Créer un marché (le dimanche ?)•Proposition de paniers de légumes à la ferme ou sur le marché•Création d'un marché local de produits locaux et frais

Atouts/faiblesses au regard du développement durable

Ecologie

Social

Economie

